



*Conférence des Ministres  
en charge des Forêts  
d'Afrique Centrale*

*COMIFAC*

---

**REUNION DES CORRESPONDANTS NATIONAUX  
ELARGIE AUX PARTENAIRES**

**DU 14 au 16 juillet 2003**

**Hôtel MEUMI Palace**

**Yaoundé-Cameroun**

**RAPPORT GENERAL**

## REMERCIEMENTS

La première réunion des correspondants nationaux élargie aux partenaires a été organisée par le secrétariat exécutif de la COMIFAC grâce à la contribution financière de la coopération Allemande qui doit être ici tout particulièrement remerciée.

### Sommaire

Remerciements	2
Sommaire	2
Sigles et abréviations	3
Introduction	5
<b>Première partie</b>	<b>6</b>
I.1 – Rapport de la réunion	7
I.2- Programmation des activités de la COMIFAC 2003-2004	13
<b>Deuxième partie :Discours et déclarations</b>	<b>28</b>
II.1- Allocution de bienvenue du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	29
II.2- Discours de Clôture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun	31
II.3- Bilan de la mise en œuvre de la composante nationale du plan de convergence du Cameroun	33
II.4- Exposé sur le Plan de Convergence de la République du Congo	36
II.5- Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires et actions futures envisagées -RCA	38
II.6- Niveau d'exécution de la composante nationale du plan de convergence en République Démocratique du Congo	40
II.7- Etat d'avancement de la mise en œuvre de la composante nationale du plan de convergence – Gabon	53
II.8-Actions Prioritaires Nationales : Niveau d'Exécution Tchad	62
II.9- Exposé de l'OCFSA	70
II.10- Proposition de convention WRI-COMIFAC	73
II.11- Communication du Secrétaire Exécutif RAPAC	75
<b>Troisième partie</b>	<b>78</b>
III.1- Ordre du jour	79
III.2- Liste des participants	81

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	Afrique Centrale
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD	Groupe de l'Agence Française de Développement
AIBT	Association Internationale sur les Bois Tropicaux
APD	Aide Publique au Développement
BEAC	Banque des Etats d'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
CAMBIO	Central Africa Management of Biodiversity
CARPE	Central Africa Regional Program for the Environment
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystème Forestiers Denses et Humides de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIFOR	Center for International forestry Research
CMED	Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
CNIE	Centre National de l'information Environnementale, RDC
CNUED	Conférence des Nations Unis sur l'Environnement et le Développement
COMIFAC	Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale
CPB	Centre de Promotion de Bois, RDC
CST	Comité Scientifique Trinational
CTPE	Comité Trinational de Planification et d'Exécution
CTSA	Comité Trinational de Supervision et d'Arbitrage
CTSE	Comité Trinational de Suivi et d'Evaluation
CUREF	Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestières (Guinée Equatoriale)
DDD	Direction de Développement durable, RDC
DGF	Direction de la Gestion forestière, RDC
DRFC	Direction des Ressources Fauniques et Chasse, RDC
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FAO	Food and Agriculture Organization (Nations Unies)
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FORAFRI	Programme de Capitalisation et Transfert des Recherches menées dans les Forêts denses et humides d'Afrique
FRCF	Fonds de Reconstitution du Capital forestier
GTZ	Coopération Technique Allemande
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, RDC
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture, Cameroun
MINENV	Ministère de l' Environnement; RDC
MINPAT	Ministère des Investissements Publics et l' Aménagement du Territoire, Cameroun
MINREST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, Cameroun
MINREX	Ministère des Relations Extérieures, Cameroun
MINTOUR	Ministère du Tourisme, Cameroun
NEPAD	News Economic Program for African Devepement

OAB	Organisation Africaine du Bois
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PCI	Principes-Critères-Indicateurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PROTOMAC	Programme de Protection Commune des Tortues Marines
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
REPOFBAC	Réseau des Politiques Forestières dans le Bassin du Congo
RNIE	Réseau National de l'Information Environnementale
SE	Secrétariat Exécutif
SGECN	Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, RDC
SNR	Service National de Reboisement, RDC
SPIAF	Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier, RDC
TDMO	Trinationale Dja-Minkebe-Odzala
TNS	Trinationale de la Sangha
UE	Union Européenne
UICN	Union Mondiale pour la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund

## INTRODUCTION

Tel que prévu dans le programme d'activité du secrétariat exécutif de la COMIFAC, la réunion des correspondants nationaux élargie aux partenaires est en quelque sorte la suite directe des diverses réunions de ce qu'on appelait alors le « comité ad hoc ». Maintenant que la COMIFAC a son propre secrétariat exécutif et que celui-ci est en charge de la mise en place des différents organes prévus dans le Traité, la réunion des correspondants nationaux élargie aux partenaires est l'organe de concertation technique qui permet aux experts des pays membres et aux représentants des partenaires de discuter et s'accorder avec le Secrétariat Exécutif sur toutes les questions ayant trait à la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé. La nécessité d'organiser une telle réunion s'est faite ressentir lors de la tournée du Secrétaire Exécutif dans les pays de la COMIFAC. Ces derniers avaient souhaité s'accorder avec le SE/COMIFAC sur un programme minimum devant guider l'action de la COMIFAC pour 2003/2004.

Il s'agissait notamment pour la première réunion du genre depuis la création du secrétariat exécutif de faire avancer les dossiers suivants :

- Plan de convergence sous-régional ;
- Textes portant création des forums nationaux de la COMIFAC ;
- Principes de collaboration avec les organisations sous-régionales ;
- Programme de travail de la COMIFAC pour 2003 et 2004
- Etat d'avancement de l'accord de siège
- Etat d'avancement des dossiers de ratification du Traité de la COMIFAC au sein des Etats membres ;

## **PREMIERE PARTIE**

- ✓ I.1- Rapport de la réunion
- ✓ I.2- Programme des activités de la COMIFAC 2003-2004

## **I.1 – RAPPORT DE LA REUNION**

Du 14 au 16 juillet 2003, s'est tenue dans la salle de Conférence de l'Hôtel Meumi Palace de Yaoundé (Cameroun), la première réunion des correspondants nationaux de la COMIFAC élargie aux partenaires intervenant dans la sous-région Afrique Centrale.

Cette réunion avait pour objet d'examiner :

- La configuration du Plan de Convergence sous-régional ;
- Les textes régissant les forums nationaux
- La stratégie d'intégration de la coordination du PFBC dans la COMIFAC
- Le programme d'action de la COMIFAC 2003-2004

Ont pris part à cette réunion, les correspondants nationaux des pays et représentants des organismes suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad, l'Ambassadeur David Kaeuper, facilitateur international du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Allemagne/GTZ, France/SCAC, Royaume Uni/DFID, Canada/ACDI, Banque Mondiale, FAO, PNUD, UICN/agence de facilitation de la CEFDHAC, OIBT, IFIA/GFBC, WRI/GFW, WWF, OCFSA, RAPAC, CARPE, ADIE et l'Equipe du secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et s'est félicité du parrainage de la réunion par son Excellence M. le Ministre de l'Environnement et des Forêts. Il a par la suite fait état des efforts fournis par la COMIFAC depuis sa prise de fonction, laquelle a concrètement marquée le lancement des activités du secrétariat exécutif.

La parole est revenue par la suite à M. Klaus Mersmann, représentant de la Coopération Allemande, qui a confirmé l'engagement de l'Allemagne auprès de la COMIFAC, tel que signifié à la première réunion du PFBC à Paris, à apporter un appui institutionnel à cette jeune organisation. Il a rappelé cependant l'urgence de faire aboutir la convention d'accord de siège et la nécessité de ratifier le Traité de la COMIFAC dans les meilleurs délais pour que l'Allemagne puisse renforcer encore son soutien technique et financier.

Il a encouragé par ailleurs le Cameroun dans son effort de développement forestier, matérialisé notamment par l'achèvement de la préparation du programme sectoriel forêts et environnement.

Puis il est revenu au Ministre de l'Environnement et des Forêts Chief TANYI-MBIANYOR Clarkson Oben de procéder à l'ouverture solennelle des travaux.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, remercié tout particulièrement la coopération allemande pour l'appui apporté à la COMIFAC, et s'être félicité de la présence effective de l'Ambassadeur Kaeuper, il a axé son intervention sur les principaux points suivants :

- La COMIFAC doit jouer pleinement son rôle d'organe technique d'orientation, de coordination et de décision ;

- La volonté du Cameroun d'honorer tous ses engagements à l'égard de la COMIFAC, notamment en ce qui concerne les contributions et les facilités d'usage accordées aux organisations basées au Cameroun ;

- L'effort réalisé par le Cameroun depuis la Déclaration de Yaoundé, notamment avec la création d'un forum national des partenaires forestiers et la mise en place d'un plan d'actions d'urgence, lequel a été à la base de l'élaboration d'un programme sectoriel forêts et environnement, qui est la traduction dans les faits des résolutions du Sommet des Chefs d'Etat et du Plan de Convergence ;

- L'approbation par le Cameroun des propositions faites par la COMIFAC dans son document de synthèse des leçons tirées de la première réunion du PFBC de Paris concernant l'internalisation de la cofacilitation au sein des institutions sous-régionales afin d'éviter tout développement d'initiatives parallèles à la COMIFAC ;

- L'urgence de prendre les dispositions au niveau du secrétariat exécutif de la COMIFAC en rapport avec le facilitateur international, afin de faire fonctionner la cofacilitation prévue dans le cadre du PFBC ;

- La nécessité de doter la COMIFAC d'un programme d'activité précis pour l'année 2003 – 2004.

A la reprise des travaux aussitôt après la pause, le bureau de la réunion a été désigné et composé ainsi qu'il suit :

- Président Cameroun
- Rapporteur Général République Centrafricaine

Après l'adoption de l'ordre du jour présenté par le facilitateur de la rencontre, le secrétaire exécutif adjoint, M. Emile Mamfoumbi, a fait la présentation de la COMIFAC, de ses objectifs, de ses organes et de ses partenaires.

M. Foteu Roger, assistant technique auprès de la COMIFAC, a ensuite procédé à la présentation du Plan de Convergence en insistant notamment sur la problématique d'actualisation et la nouvelle configuration avec la vision et les axes stratégiques d'intervention.

Cette présentation a fait l'objet d'un premier débat qui a permis aux participants de s'accorder sur les axes prioritaires du plan de convergence. Le deuxième débat le lendemain sur le plan de convergence aura servi à enrichir le texte et à apporter un certain nombre d'amendements. Il a été demandé au secrétariat exécutif d'intégrer toutes ces corrections avant de transmettre le document finalisé à l'ensemble des Etats membres et des partenaires.

Concernant les composantes nationales, il est revenu à chaque correspondant de faire une présentation détaillée des réalisations de son pays depuis la réunion de Brazzaville en septembre 2001, réunion qui avait permis de définir les programmes prioritaires nationaux sur 3 ans.

Ensuite, il a été demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de transmettre une version actualisée de la composante nationale du plan de convergence au secrétariat exécutif

Par ailleurs, il a été demandé au secrétariat exécutif :

- de chiffrer les activités du plan de convergence concernant les actions transversales et d'intérêt sous-régional, afin d'évaluer les besoins financiers et permettre la recherche des ressources nécessaires ;



- de préciser les indicateurs de performance ;
- de définir des indicateurs d'impact ;
- de préciser une approche de suivi-évaluation du plan de convergence à l'échelle sous-régionale ;

Par ailleurs, il a été rappelé aux correspondants nationaux qu'ils doivent actualiser l'évaluation du coût des composantes nationales du plan de convergence.

Plusieurs représentants des partenaires au développement ont tenu à honorer la réunion en faisant une présentation de leurs programmes et des principaux résultats obtenus au cours des dernières années. Il s'agit notamment du WRI, du WWF-CARPO, du programme CARPE, du RAPAC, de l'OCFSA, de IFIA/GFBC, de l'ADIE, qui ont tous confirmé leur volonté de développer leurs relations et leurs activités sous la coordination de la COMIFAC, contribuant ainsi à la réalisation du plan de convergence sous-régionale.

Le second jour des travaux, s'agissant du nouveau partenariat pour les forêts du bassin du Congo, l'Ambassadeur Kaeuper a informé les participants sur l'esprit du partenariat, sur les actions entreprises à ce jour, notamment le lancement d'un site web pour le PFBC entrepris par le WRI et une étude d'inventaire des initiatives et projets en cours d'exécution ou programmés. Concernant la cofacilitation, il a précisé que ce rôle ne peut pas être joué par un organisme international, mais devra plutôt être confié à un expert de la sous-région Afrique Centrale qui, au plan local, assurerait la coordination des actions du PFBC et servirait d'interface entre la COMIFAC, les partenaires de la sous-région et le facilitateur international basé à Washington.

En outre, il a précisé les fonctions de la cofacilitation et sa compréhension de la procédure de désignation. L'assistance a également été informée que les fonds des Etats Unis destinés au financement de la cofacilitation avaient, pour des raisons essentiellement techniques et réglementaires, été transférées à l'OIBT qui doit servir d'interface de gestion des ressources, sans pour autant que cette institution ne soit impliquée dans le choix des candidats.

Pour ce qui est de la désignation de l'expert africain, l'Ambassadeur a fait comprendre que celle-ci devait s'inscrire dans l'esprit de Paris, impliquant le secrétariat exécutif de la COMIFAC en concertation avec M. l'Ambassadeur. A cet effet, le Secrétaire Exécutif et M. l'Ambassadeur devront établir et s'accorder sur les termes de référence du cofacilitateur devant permettre la sélection de ce dernier.

A la suite de cette intervention, le représentant de l'Allemagne a présenté sa compréhension de la relation entre la COMIFAC et le PFBC soulignant le rôle charnière devant être joué par le cofacilitateur africain en tant que coordinateur des actions PFBC au plan local.

Le représentant régional de l'UICN a fait une présentation des interventions de son organisation, notamment l'appui apporté à la CEFDHAC et au développement de ses mécanismes de concertation des acteurs forestiers dans la sous-région.

Sur la question de la procédure à suivre concernant la désignation du cofacilitateur, la position de cinq représentants des Etats membres a été la suivante : *le Président en exercice de la COMIFAC doit prendre attache avec ses pairs dans les meilleurs délais et, en concertation avec la FAO et les autres institutions sous-régionales et internationales, proposer avant la fin du mois d'août un expert africain originaire de la sous-région.*

A cet effet, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC doit entrer en contact avec l'OIBT et la FAO pour faire le point sur le dossier et s'accorder sur la démarche à adopter.

L'assistant technique de la COMIFAC, M. Foteu Roger, a présenté ensuite le projet de chronogramme d'activités de la COMIFAC pour 2003-2004, comprenant les principales échéances dévolues au Président en exercice, celles des correspondants nationaux, du secrétaire exécutif, du pays hôte et du secrétariat exécutif. Ce document présente d'autre part la répartition des types d'intervention entre les différents partenaires de la COMIFAC.

Appréciant la qualité du travail réalisé, les participants ont néanmoins exprimé leur préoccupation quant à la densité du travail à réaliser au cours des prochains mois, insistant sur le besoin de renforcement des capacités opérationnelles du secrétariat exécutif.

Aussi ont-ils recommandé au secrétaire exécutif de rechercher auprès des partenaires les appuis nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Les participants ont également demandé au secrétariat exécutif de compléter le calendrier des activités et d'en évaluer les coûts de réalisation afin de faciliter la recherche de soutiens dans les meilleurs délais.

A la reprise des travaux, M. Foteu Roger, assistant technique auprès du secrétariat de la COMIFAC, a présenté à l'assistance l'économie du projet de document constitutif régissant le fonctionnement du forum national prévu dans les statuts de la COMIFAC. Au terme du débat, qui a permis de clarifier la compréhension des uns et des autres sur les objectifs et les modalités de fonctionnement des forums, les participants ont confirmé la nécessité de disposer dans chaque pays d'un cadre de concertation regroupant l'ensemble des partenaires forestiers afin de pouvoir débattre des questions portant sur la biodiversité, l'économie forestière et le renforcement des capacités.

Les participants ont insisté sur les points suivants :

- revoir la forme juridique et la présentation du texte proposé
- préciser les critères de sélection des représentants des panels d'acteurs forestiers au sein du forum afin de s'assurer de la qualité de leur représentativité
- repréciser les critères de choix des présidents et secrétaire général du forum
- repréciser quels seront les rôles et tâches des chefs de groupes thématiques
- revoir la configuration du forum afin d'en alléger et d'en simplifier la structure pour limiter les charges de fonctionnement ;

Par ailleurs, les participants ont exprimé leurs préoccupations sur le financement des activités du forum, insistant sur la nécessité de développer des partenariats pour couvrir les charges de fonctionnement.

A cet effet, les participants recommandent au secrétariat exécutif de préparer un document de projet à présenter à la communauté des donateurs pour mobiliser les ressources nécessaires et contribuer au fonctionnement des forums nationaux.

De même, il est recommandé aux Etats de prendre les dispositions qui s'imposent pour appuyer le fonctionnement des forums nationaux et tout particulièrement pour la prise en charge des activités du correspondant national de la COMIFAC.

Concernant la finalisation des textes de conventions de collaboration avec les organisations sous-régionales du secteur forêts et environnement et la COMIFAC, il est

demandé au secrétariat exécutif de terminer les discussions et de faire appel à un juriste chevronné pour leur mise en forme juridique avant signature.

Enfin, la réunion a recommandé que chaque projet ou programme intervenant directement ou via une agence d'exécution, prévoie systématiquement, outre le financement de ses activités propres, la prise en charge d'un volet renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux des Etats partenaires et qu'il prévoie également un pourcentage en ressources pour contribuer au financement de la COMIFAC tant au plan sous-régional qu'au plan national.

Le troisième jour de la réunion, le facilitateur général a fait une synthèse des acquis de la rencontre puis a donné la parole aux participants pour compléter les recommandations prises jusqu'alors.

De ce débat, il ressort les recommandations et instructions ci-après:

- Les participants recommandent fortement au secrétariat exécutif de la COMIFAC ainsi qu'aux correspondants nationaux et aux partenaires de tout mettre en œuvre pour assurer une meilleure circulation des informations entre tous les intervenants et acteurs du secteur forestier de la sous-région ;

- Il est demandé au secrétariat exécutif de mettre à jour périodiquement son répertoire des correspondants nationaux des différents programmes, projets et initiatives en cours dans la sous-région et de communiquer ce répertoire à l'ensemble des parties ;

- Concernant le programme de la COMIFAC, il est demandé de mieux préciser les interventions relevant de la COMIFAC et de ses organes et en ce qui concerne les partenaires ;

- Les correspondants nationaux relèvent pour le souligner encore une fois que les Etats membres doivent impérativement se mettre à jour dans le paiement de leur cotisations annuelles, c'est à ce prix que le secrétariat de la COMIFAC pourra acquérir une réelle autonomie de travail ;

- Concernant le texte du Traité de la COMIFAC, il est demandé de réunir des experts des Ministères des Affaires Etrangères et des techniciens de chaque pays membre pour qu'une formulation unique puisse être trouvée. A la suite de cela, le texte du document sera transmis aux Etats pour ratification.

- La réunion confirme la nécessité de la tenue d'un Conseil extraordinaire des Ministres en Charge des Forêts avant la fin de l'année 2003, celui-ci pourrait se tenir notamment en marge de l'une ou l'autre des Conférences déjà prévues au calendrier ;

- La réunion a retenu d'inclure dans le plan de convergence un programme d'actions sur la consolidation du réseau sous-régional d'aires protégées. L'exécution de ce programme a été confié au RAPAC et à l'OCFSA.

La communication du représentant de l'ADIE a donné lieu à de nombreux débats et aux recommandations suivantes de la part des participants :

- L'ADIE tient son mandat de la COMIFAC, à ce titre, l'ADIE doit améliorer son niveau de communication avec le secrétariat exécutif de la COMIFAC et transmettre notamment l'ensemble des informations environnementales en sa possession et pouvant être utiles à la COMIFAC ;

- L'ADIE se doit de renforcer les capacités de ses interlocuteurs institutionnels dans les Etats membres aussi bien en matière de formation technique que de renforcement des moyens de communication, il en va de même au niveau du secrétariat exécutif de la COMIFAC ;

- Il est demandé au secrétariat exécutif de la COMIFAC de retravailler la formulation des activités liées à la convergence de l'information environnementale dans la sous-région dans le document du plan de convergence ;

- Il est demandé également à l'ADIE de veiller à travailler en priorité sur la collecte et la diffusion des informations qui intéressent au premier chef les Etats membres et les acteurs forestiers de la sous-région ;

Il est convenu à la suite d'un débat complémentaire que la COMIFAC et les différents partenaires, notamment CARPE et WWF se concertent lors de la prochaine réunion de la TRIDOM pour mettre en cohérence le terme anglo-saxon de Landscape avec un terme équivalent en français recouvrant un même concept technique.

Les participants remercient le Cameroun pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et toutes les facilités qui leur ont été accordées à Yaoundé et qui ont permis la réussite de cette importante réunion.

Fait à Yaoundé, le 16 juillet 2003

Le rapporteur général

## I.2- PROGRAMMATION DES ACTIVITES DE LA COMIFAC 2003-2004

### 1 – Activités prioritaires du Président en exercice de la COMIFAC

N°	Activités	Echéance	Observations
11	Faire une tournée d'information et de sensibilisation des Chefs d'Etat en concertation avec le Secrétaire Exécutif de la CEMAC sur la COMIFAC, sur le financement des activités du plan de convergence, sur les contributions des Etats membres et sur l'urgence de la ratification du Traité constitutif de l'institution	Octobre 2003	La ratification du Traité est une condition préalable à l'appui de plusieurs donateurs
13	Présider la prochaine Conférence du PFBC, en marge de la Conférence AFLEG	Mi-octobre 2003	Il faut confirmer rapidement l'agenda et coordonner l'organisation avec AFLEG
14	Présider une réunion de concertation des Ministres en charge des forêts de l'Afrique Centrale sur la COMIFAC en marge de l'AFLEG	mi-octobre 2003	
15	Présider une Conférence extraordinaire de la COMIFAC dans le cadre de la réunion ministérielle de la CEMAC	Octobre 03	
16	Représenter la COMIFAC au Congrès Mondial sur les Forêts à Québec et animer les événements parallèles de promotion de la COMIFAC	Septembre 03	Mobiliser au préalable les financements nécessaires pour la participation du SE COMIFAC
17	Faire la promotion de l'initiative COMIFAC partout où le Président en a l'occasion	Continu	Il faut que le Président tienne le Secrétariat Exécutif toujours informé de ses déplacements et de ses initiatives
18	Représenter la COMIFAC à la conférence sur les parcs nationaux de Durban / RSA	Septembre 03	Mobiliser au préalable les financements nécessaires pour la participation du SE COMIFAC
19	Procéder à l'installation officielle du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé	Septembre 03	

### 3 – Activités prioritaires du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

N°	Activités	Echéance	Observation
31	Orienter les activités du secrétariat exécutif de la COMIFAC	Permanent	
32	Entretenir le contact permanent avec tous les partenaires et organismes et tenir informé les membres de son équipe	Permanent	La fluidité de l'information est indispensable à l'efficacité de toute l'équipe du SE COMIFAC
33	Présider périodiquement les réunions de coordination des activités du secrétariat exécutif de la COMIFAC	Périodique	Assurer un suivi permanent des activités
34	Prendre toutes les notes de service et autres textes nécessaires pour assurer l'organisation et le bon fonctionnement administratif et technique du secrétariat exécutif	Permanent	
35	Représenter la COMIFAC à Durban/RSA, la Conférence AFLEG, au Congrès forestier Mondial à Québec, etc.	Permanent	

### 2 – Activités prioritaires des correspondants nationaux de la COMIFAC

N°	Activités	Echéance	Observation
21	Finaliser les composantes nationales du plan de convergence de chaque Etat de la Sous-Région membre de la COMIFAC	mi-octobre 03 ?	Urgent car les Plans Nationaux doivent être annexés au Plan de Convergence pour la réunion PFBC
22	Mettre en place le Forum national	Octobre 03	Le Ministre de tutelle donne les moyens nécessaires au correspondant

			national
23	Faire élire les membres du Forum national au sein des différentes catégories partenaires et acteurs du secteur forestier national et faire entériner leur qualité de membre du forum par un acte officiel	Fin septembre 2003	Urgent et indispensable pour la validation de la composante nationale du PC
24	Entretenir une relation suivie et permanente avec le secrétariat exécutif de la COMIFAC et réagir notamment en temps réel aux différentes correspondances et sollicitations émanant du siège	Permanent	La qualité et l'efficacité des relations entre les correspondants nationaux et le SE COMIFAC est une condition sine qua none de la performance de la COMIFAC elle même
25	Collecter et faire parvenir à la COMIFAC tous les documents techniques pertinents relatifs à l'environnement et aux forêts	Octobre 2003 et permanent	Activité essentielle pour permettre au SE COMIFAC de jouer son rôle de coordination. Le SE fournira un canevas pour ce faire.
26	Entretenir en permanence des relations avec les partenaires locaux du secteur forêts et environnement et informer le secrétariat exécutif sous la forme d'un répertoire des partenaires locaux	Octobre 03 et Permanent	Travailler en priorité par courrier électronique afin de faciliter la communication à moindre coût
27	Etablir un rapport périodique sur l'évolution du secteur forêts et environnement national en référence avec le Plan de convergence, incluant les activités du Forum national et du correspondant national	Octobre 03 et Trimestriel	Envoyer les rapports périodiques par voie électronique
28	Recevoir les missions mandatées par le SE COMIFAC et faciliter l'atteinte de leur résultats	Ponctuel	Servir d'interface entre la COMIFAC et tous les partenaires et interlocuteurs
29	Faire comprendre le rôle et l'importance de la COMIFAC au plan national	Permanent	Valoriser chaque occasion donnée pour faire la promotion de la COMIFAC

#### 4 – Activités prioritaires de l'équipe du secrétariat exécutif de la COMIFAC

N°	Activités	Echéance	Observation
41	Faire aboutir le projet de programme d'appui à la COMIFAC sur ressources Allemandes (BMZ/GTZ)		
42	Relancer la FAO pour assurer le suivi du dossier 'projet d'appui' à la COMIFAC (se rendre à Accra au bureau régional FAO)		
43	Etablir les TDR de l'assistant technique et les communiquer à la Coopération Française dans le cadre de l'appui institutionnel PFBC à la COMIFAC		
44	Relancer l'OIBT pour assurer le suivi du dossier 'programme d'appui' annoncé lors de la 30 <sup>e</sup> session OIBT à Yaoundé en 2002		
45	Contacteur l'OIBT pour solliciter les ressources et définir les modalités de leurs utilisation pour le financement du poste de l'expert africain PFBC		
46	S'accorder avec le facilitateur international du PFBC et le président de la COMIFAC sur les modalités de coordination et de mise en œuvre des activités du PFBC ainsi que la désignation du cofacilitateur international/ chef de file		
47	Définir et transmettre les termes de référence du cofacilitateur PFBC		
48	Désigner l'expert africain du PFBC logé à la COMIFAC		
49	Relancer la Banque Mondiale dans le cadre de son programme d'intégration sous-régionale de la zone CEMAC		
4 10	Recontacter le WWF CARPO et le WWF Belgique pour étudier la possibilité de mise en place d'un programme d'appui sur financement DGIS		

4 11	Relancer l'Alliance WWF Banque-Mondiale pour l'aboutissement des processus de mise en place des programmes transfrontaliers, notamment la TRIDOM et la TNS		
4 12	Relancer individuellement tous les partenaires, notamment ceux du PFBC, en vue de susciter leur implication concrète en matière de financement des composantes du Plan de Convergence (Allemagne, Japon, Canada, Pays Bas, UK, PNUD, USA, France, etc.)		
4 13	Relancer en permanence les Etats membres de la COMIFAC pour le déblocage des contributions nationales annuelles		
4 14	Contacteur le Tchad, le Cameroun et la RCA en vue de la mise en place des aires protégées transfrontalières		
4 15	Finaliser l'actualisation du Plan de Convergence en intégrant les composantes nationales, les programmes CARPE et Union Européenne à l'échelle sous-régionale et préparer les fiches projets à proposer à la communauté des partenaires ;		
4 16	Elaborer une proposition de document de stratégie de développement de la forêt tropicale dans le cadre du NEPAD		Déjà adopté/finalisé
4 17	Préparer avec les experts de la CEMAC les termes de référence de la prochaine conférence extraordinaire de la COMIFAC en marge de la prochaine conférence des Ministres CEMAC		??
4 18	Recueillir les avis des <b>partenaires</b> sur l'opportunité d'organiser la seconde réunion du PFBC en marge de la conférence AFLEG en octobre prochain		
4 19	Préparer la contribution de la COMIFAC à la prochaine Conférence AFLEG à Yaoundé		
4 20	Préparer un document de code d'éthique devant servir de texte de référence pour la gestion en partenariat des programmes et projets cofinancés entre les Gouvernements et les organismes de coopération		
4 21	Finaliser un exposé des motifs synthétique sur le Traité de la COMIFAC à présenter aux instances nationales en vue de sa ratification		
4 22	Organiser la seconde réunion du PFBC		
4 23	Suivre étroitement le processus de mise en place dans chaque pays des forums nationaux et participer à leur installation		
4 24	Organiser en concertation avec la CEFDHAC le Forum Sous-Régional de la COMIFAC		
4 25	Préparer les TDR du prochain Conseil Ordinaire des Ministres de la COMIFAC qui aura lieu à Libreville en juin 2004		
4 26	Suivre le processus de création d'un fonds fiduciaire pour le financement de la TNS		
4 27	Conclure l'accord de siège de la part des autorités camerounaises		Déjà conclu
4 28	Prendre contact avec les autorités camerounaises pour obtenir des facilités suite à l'obtention de l'accord de siège, notamment des locaux appropriés, un statut diplomatique, des lignes téléphoniques, des exonérations de droits et taxes,		
4 29	Préparer des accord-cadre de collaboration avec les principaux partenaires de la COMIFAC : CEMAC, ADIE, OAB, OCFA, RAPAC, CEFDHAC, CBLT,		
4 30	Travailler à la mise en cohérence des programmes de CARPE et de l'Union Européenne en vue de leur intégration dans le Plan de Convergence Sous-Régional		

4 31	Etablir une base de données sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- tous les financements et agents d'exécution intervenant dans le secteur forêt-environnement en Afrique Centrale</li> <li>- répertoire de tous les projets en cours d'exécution ou programmés</li> <li>- les cartes et autres informations géographiques disponibles en Afrique Centrale</li> <li>- le répertoire des aires protégées existantes et potentielles en Afrique Centrale avec les carte afférentes</li> <li>- répertoire de l'expertise disponible dans la sous-région</li> </ul>		
4 32	Créer un centre de documentation et de consultation informatisée au siège de la COMIFAC		
4 33	Créer un site WEB de la COMIFAC et assurer son développement et sa promotion sur le réseau		
4 34	Organiser au moins trois ateliers thématique de formation des experts nationaux (gestion des aires protégées transfrontalières, planification, plan d'aménagement, système d'information géographique, etc.)		
4 35	Développer des outils de communication appropriés pour la promotion de la COMIFAC au sein de la sous-région et au plan international : <ul style="list-style-type: none"> <li>- plaquettes, dépliants,</li> <li>- affiches,</li> <li>- projections/images</li> <li>- CD ROM</li> <li>- Pins COMIFAC</li> <li>- T Shirt, casquette, ...</li> <li>- autres, etc.</li> </ul>		
4 36	Mettre en place un bulletin périodique d'information de la COMIFAC et assurer sa diffusion large		
4 37	Préparer une brochure de promotion de la COMIFAC en Français et en Anglais pour une diffusion au plan international à haut niveau (diplomates, gouvernements partenaires, organismes, etc .)		
4 38	Faire suivre à tous les partenaires les rapports de tournées du secrétaire exécutif de la COMIFAC		
4 39	Finaliser les textes du règlement intérieur et du statut du personnel de la COMIFAC		
4 40	Préparer et mettre en place un manuel de procédure de gestion administrative et financière de la COMIFAC		
4 41	Organiser au moins une fois par mois une réunion du comité ad hoc du secrétariat exécutif de la COMIFAC pour faire le suivi du programme d'activité		
4 42	Organiser avant chaque événement majeur une réunion du comité ad hoc de la COMIFAC à l'échelle sous-régionale		
4 43	Préparer les différents documents techniques et allocutions nécessaires à la participation de la COMIFAC aux échéances internationales (Congrès Forestier Mondial, Conférence sur les aires protégées de Durban, AFLEG, PFBC, etc)		
4 44	Préparer et assurer une série de modules de formations du personnel de la COMIFAC sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- procédures administratives et financières</li> <li>- communication</li> <li>- rédaction</li> <li>- marketing de la COMIFAC</li> <li>- relations avec les médias</li> </ul>		
4 45	Préparer et diffuser le calendrier de participation de la COMIFAC aux événements sous-régionaux et internationaux		



4 46	Faire le suivi du dossier Fièvre Ebola dans sa relations primates/humains dans la sous-région AC et participer aux rencontres programmées sur la question		
4 47	Préparer le budget de la COMIFAC pour 2003/2004		
4 48	Recherche les appuis pour assurer les études et travaux nécessaires à la mobilisation de ressources financières novatrices pour les activités du Plan de Convergence		
4 49	Mandater un audit indépendant des comptes de la COMIFAC		
4 50	Equiper le SE COMIFAC avec un serveur réseau et une antenne de communication internet permanente		
4 51	Procéder à l'évaluation formelle par une équipe d'experts du présent programme d'activité environ deux mois avant la réunion ordinaire du Conseil des Ministres COMIFAC de Juin 2004		

### **5 – Activités prioritaires du Cameroun, pays hôte de la COMIFAC**

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Echéance</b>	<b>Observation</b>
51	Faire aboutir l' Accord de siège de la COMIFAC auprès du Gouvernement du Cameroun		OK, le 14 juillet 2003
52	Examiner la possibilité de mettre à la disposition de la COMIFAC des locaux appropriés pour héberger son siège à Yaoundé		
53	Co-présider avec le Président en exercice de la COMIFAC l'installation officielle du secrétariat exécutif dans les locaux abritant le siège de la COMIFAC		
54	Parrainer chaque fois que nécessaire les évènements à caractère sous-régional ou international organisés sous l'égide la COMIFAC au Cameroun		

## 6 – Secteurs d'intervention des partenaires de la COMIFAC à court et moyen terme

NB : Il s'agit des secteurs d'intervention des partenaires en fonction de leurs priorités respectives et non d'un programme d'activité annuel stricto-sensu et les partenaires sont libres de les compléter .

N°	Libellé	Echéance	Observation
61	<p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place de son programme d'appui spécifique à la COMIFAC sur les 5 ans à venir ( partie bilatérale et partie régionale)</li> <li>- Appuyer la mise en oeuvre des programmes transfrontaliers</li> <li>- Promouvoir le développement des filières de produits forestiers non-ligneux</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> </ul>		
62	<p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement et mise en place d'un Assistant Technique permanent auprès de la COMIFAC</li> <li>- Contribution au programme de communication de la COMIFAC</li> <li>- Contribution au programme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles</li> <li>- Appuyer l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières</li> <li>- Appuyer la mise en place d'un système de traçabilité des produits forestiers ligneux commercialisés</li> <li>- Contribuer au développement des approches de gestion intégrée des zones forestières et de savanes comprenant des aires protégées, des concessions forestières et des zones d'intérêt cynégétique</li> <li>- Contribution à la préservation de la diversité biologique</li> <li>- Contribuer à la mise en place d'un marché sous-régional et régional du bois</li> <li>- Mettre à contribution les compétences scientifiques du CIRAD Forêt</li> <li>- Contribuer au développement de la recherche appliquée dans le secteur des forêts</li> <li>- Contribution au développement et à la diversification de la filière bois</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
63	<p>Royaume Uni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'amélioration des conditions de contrôle de l'exploitation forestière dans le cadre de l'AFLEG</li> <li>- Appuyer la mise en place d'un système de traçabilité des produits forestiers ligneux commercialisés</li> <li>- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs</li> </ul>		

	programmes sectoriels forêts et environnement		
64	<p>Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques à la composante nationale de la RDC en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer la RDC dans la préparation de son programme sectoriel forêts et environnement</li> </ul>		
65	<p>Pays Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la préservation de la diversité biologique</li> <li>- Promouvoir le développement des filières de produits forestiers non-ligneux</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
66	<p>Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'organisation des espaces forestiers</li> <li>- Contribution à l'évaluation des potentiels et à la connaissance des ressources</li> <li>- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles</li> <li>- Développement des systèmes d'information géographique</li> <li>- Harmonisation des normes de gestion forestière en Afrique Centrale</li> <li>- Appui aux micro-réalisations en milieu forestier impliquant les collectivités locales et les ONG</li> <li>- Contribution à la préservation de la diversité biologique à travers les forêts modèles</li> <li>- Contribuer à la mise en place d'un marché sous-régional et régional du bois</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
67	<p>USA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la préservation de la diversité biologique dans les aires protégées et zones tampons dans le cadre du programme CARPE</li> <li>- Appuyer la mise en place d'un système de traçabilité des produits forestiers ligneux commercialisés</li> <li>- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour le suivi des programmes CARPE sur le terrain</li> <li>- Soutien aux acteurs non étatiques</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
68	<p>Japon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
69	<p>Union Européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la stratégie de l'Union Européenne dans le secteur environnement et forêts dans le cadre du 9è FED</li> <li>- Contribution à la connaissance des ressources et à la recherche</li> </ul>		

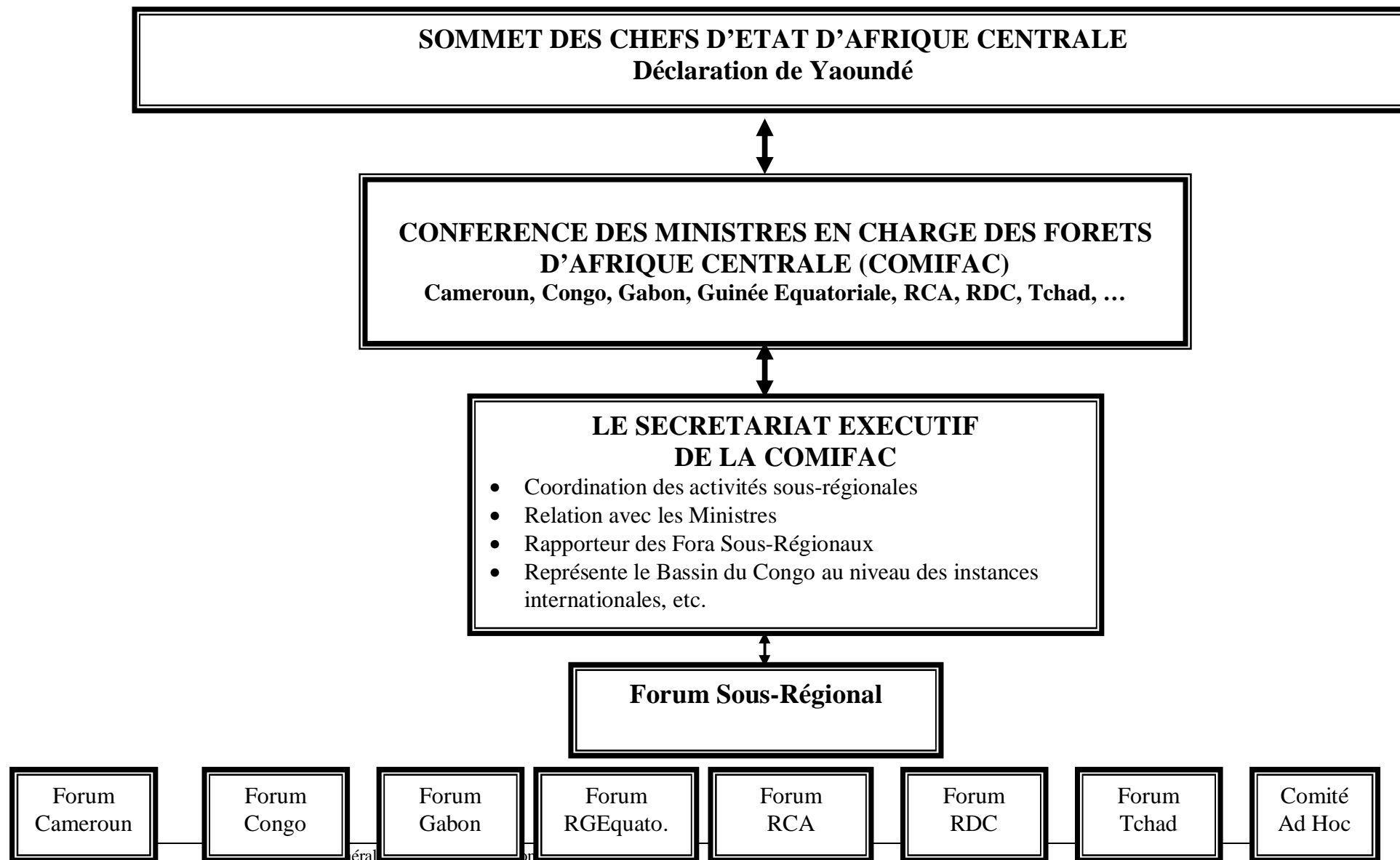
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la formation diplômante (RIFFEAC)</li> <li>- Contribution au renforcement des systèmes d'information et de communication</li> <li>- Soutien à l'harmonisation des politiques forestières</li> <li>- Contribuer au développement des approches de gestion intégrée des zones forestières et de savanes comprenant des aires protégées, des concessions forestières et des zones d'intérêt cynégétique</li> <li>- Appuyer la mise en place d'un système de traçabilité des produits forestiers ligneux commercialisés</li> <li>- Soutien à la COMIFAC</li> <li>- Contribution au développement des actions relatives à la lutte contre la pauvreté</li> <li>- Soutien à la décentralisation de la gestion forestière</li> <li>- Soutien aux acteurs non étatiques</li> <li>- Valorisation de la biodiversité et des services environnementaux (écotourisme)</li> <li>- Contribuer au suivi écologique et au monitoring des AP</li> <li>- Appui à la mise en place des stratégies d'accès aux ressources prévues dans le cadre du protocole de Kyoto</li> <li>- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles</li> <li>- Contribuer à la promotion des techniques d'exploitation à faible impact</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
6 10	<p>Banque Mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des activités d'appui à la COMIFAC dans le cadre du programme d'intégration sous-régionale de la CEMAC</li> <li>- Appui à une meilleure valorisation économique du potentiel forestier (fiscalité forestière appropriée)</li> <li>- Appuyer la mise en place d'un système de traçabilité des produits forestiers ligneux commercialisés</li> <li>- Mobiliser les ressources du GEF en faveur des programmes du Plan de Convergence en matière de protection de la biodiversité</li> <li>- Mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation et la réalisation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
6 11	<p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs forestiers</li> <li>- Mobiliser les ressources du GEF en faveur des programmes du Plan de Convergence en matière de protection de la biodiversité avec les acteurs non étatiques</li> <li>- Contribuer à l'amélioration de la Gouvernance et de la transparence en matière de gestion forestière</li> <li>- Mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
6 12	<p>FAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un projet d'appui institutionnel à la COMIFAC</li> <li>- Contribuer à la connaissance du potentiel forestier</li> <li>- Contribuer au développement des systèmes d'information et de communication en matière de forêts-environnement en AC</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement des capacités techniques et institutionnelles</li> <li>- Contribuer à la formulation des politiques et aux exercices de planification forestières</li> <li>- Mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des activités du Plan de Convergence</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
6 13	<p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la protection de la biodiversité dans les réserves de la Biosphère</li> <li>- Contribuer à la formation des acteurs du secteur forêt-environnement</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
6 14	<p>CEMAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder en collaboration avec la COMIFAC à l'harmonisation des politiques forestières dans le cadre d'une amélioration de la valorisation économique des ressources</li> <li>- Préparer avec les experts de la COMIFAC la prochaine conférence extraordinaire des Ministres en charge des forêts</li> <li>- Etablir avec la COMIFAC une plate forme d'actions communes en matière de développement forestier et de préservation de l'environnement</li> </ul>		
6 15	<p>CEFDHAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser avec la COMIFAC les rencontres de concertation des différents partenaires du secteur forêts-environnement au plan national, sous-régional et international</li> <li>-</li> </ul>		
6 14	<p>OIBT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer, adopter et contribuer à la mise en application des normes d'aménagement forestier.</li> <li>- Développer les Principes-Critères et Indicateurs de gestion en perspective du processus de certification forestière</li> <li>- Promouvoir le développement de la transformation plus poussée des produits forestiers ligneux</li> <li>- Contribuer à la promotion des techniques d'exploitation à faible impact</li> </ul>		
6 15	<p>PFBC (facilitateur international):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les mécanismes de coordination et de suivi des actions du PFBC au plan sous-régional, notamment par la mise en place du co-facilitateur dans l'esprit de la réunion de Paris en janvier 2003 auprès du SE COMIFAC</li> <li>- Assurer la promotion du PFBC au plan international</li> <li>- Mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des activités du Plan de Convergence</li> <li>- Contribuer à l'élargissement du cercle des partenaires du PFBC</li> </ul>		
6 16	<p>ADIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer avec la COMIFAC et l'ensemble des partenaires à la collecte, au traitement et à la mise en réseau des informations environnementales en Afrique Centrale</li> <li>- Appuyer la COMIFAC pour le développement de sa base de données environnementale</li> <li>- Former les experts de la COMIFAC et des correspondants dans</li> </ul>		

	chaque état en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information environnementale ;		
6 17	<p>OAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer avec la COMIFAC au développement des standards de PCI tenant compte des spécificités du bassin du Congo</li> <li>- Contribuer avec la COMIFAC à la mise en œuvre de la stratégie de transformation plus poussée des produits forestiers ligneux</li> <li>- Contribuer à la mise en place d'un marché sous-régional et régional du bois</li> <li>- Contribuer à la promotion des techniques d'exploitation à faible impact</li> </ul>		
6 18	<p>RAPAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider la mise en place d'un réseau sous-régional d'aires protégées représentant l'ensemble de la diversité biologique et des écosystèmes</li> <li>- Développer le partenariat pour la gestion des aires protégées en Afrique Centrale</li> <li>- Contribuer à l'harmonisation des outils de conservation de la diversité biologique</li> <li>- Contribuer au suivi écologique et au monitoring des AP</li> </ul>		
6 19	<p>OCFSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la consolidation des programmes de gestion des aires protégées transfrontalières</li> </ul>		
6 13	<p>CIRAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition à la COMIFAC de l'expertise spécifique nécessaire pour les études ciblées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence</li> <li>- Contribuer à la réalisation des études spécifiques nécessaires à la préparation des programmes sectoriels forêts-environnement</li> </ul>		
6 14	<p>CIFOR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'amélioration des connaissances de la ressource et des relations entre les populations/forêts/faune</li> <li>- Mettre en œuvre un programme prioritaire de recherche appliquée dans le secteur forêt-environnement en cohérence avec le Plan de Convergence sous-régional</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes prioritaires de recherche appliquée dans le cadre des programmes sectoriels forêts et environnement</li> <li>- Contribuer au renforcement des capacités des institutions de recherches de chaque Etat membre et faciliter leur mise en réseau</li> <li>- Proposer des axes d'intervention à partir des résultats de la recherche</li> </ul>		
6 15	<p>WWF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la préservation de la diversité biologique dans le cadre des aires protégées</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre des programmes de gestion des aires protégées transfrontalières</li> <li>- Contribuer au suivi écologique et au monitoring des AP</li> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
6 16	<p>UICN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de suivi écologique conformément au mandat assigné à l'UICN au plan international</li> <li>- Contribuer à la création et à l'animation des réseaux des partenaires forestiers</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des programmes d'appui spécifiques aux composantes nationales en cohérence avec le Plan de Convergence</li> <li>- Appuyer les Etats membres dans la préparation de leurs programmes sectoriels forêts et environnement</li> </ul>		
6 19	<p>IFIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire appliquer par l'ensemble des opérateurs économiques de l'Afrique Centrale le code d'éthique adopté</li> <li>- Contribuer à la promotion des essences forestières tropicales à l'échelle internationale</li> <li>- Contribuer à la mise en place d'un marché sous-régional et régional des bois tropicaux</li> <li>- Contribuer au développement des activités génératrices de revenus alternatives pour la lutte contre la pauvreté et la préservation de la diversité biologique dans le cadre des concessions forestières</li> <li>- Contribuer à la bonne gouvernance dans le secteur de la filière bois</li> <li>- Inciter les concessionnaires forestiers à s'engager dans le processus d'aménagement forestier</li> <li>- Contribuer au financement des activités de la COMIFAC, notamment en matière de renforcement des capacités des acteurs de la filière bois</li> <li>- Contribuer à la promotion des techniques d'exploitation à faible impact</li> </ul>		

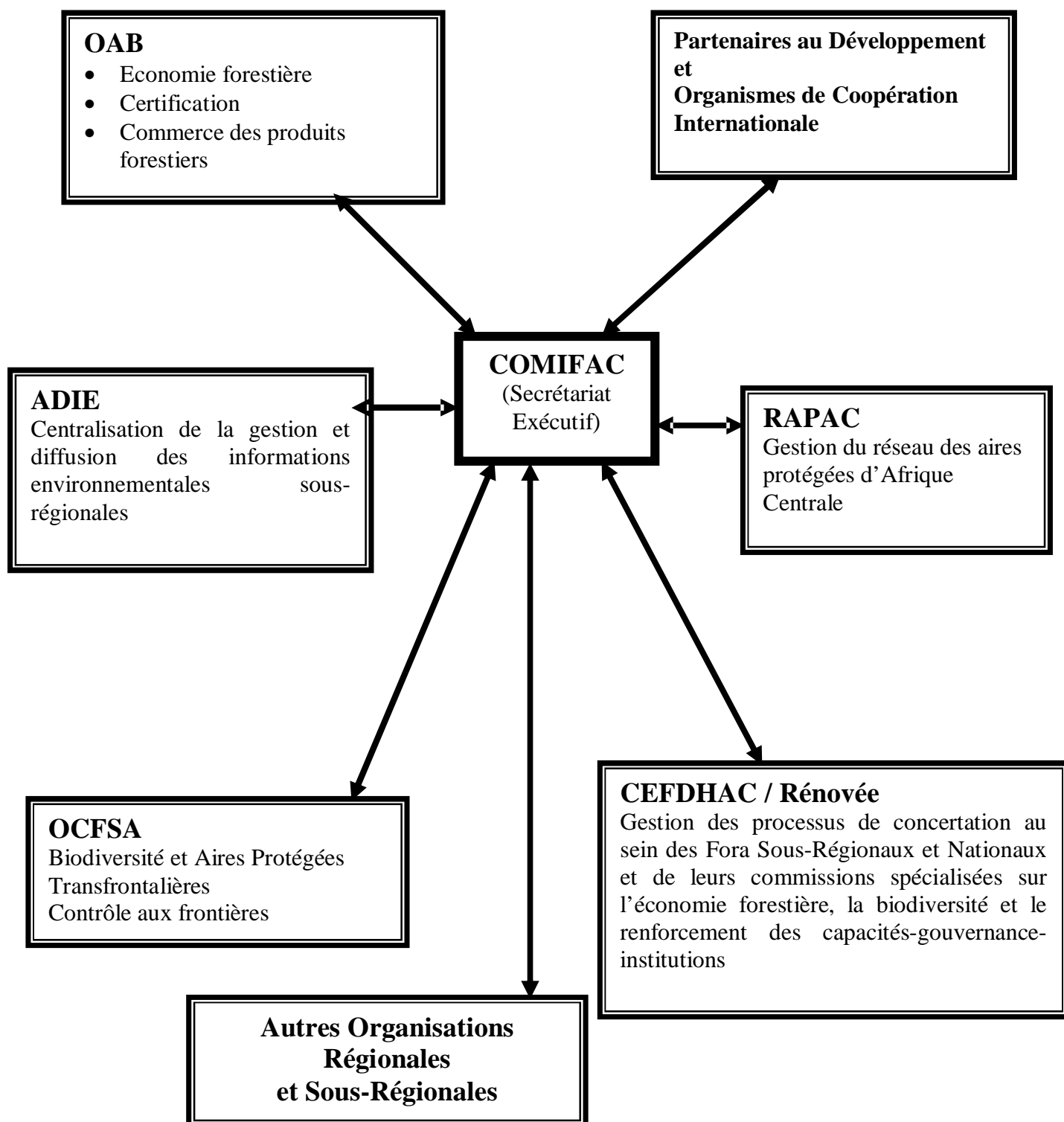
**RAPPEL : SCHEMA ORGANISATIONNEL DES ORGANES DE LA COMIFAC (Titre III Articles 7 des Statuts)**





## RAPPEL : SCHEMA RELATIONNEL DE LA COMIFAC

(Titre IV Article 31 des Statuts)



RAPPEL de la réunion de BRAZZAVILLE:

**PROGRAMMES TRANSFRONTALIERS EN AFRIQUE CENTRALE**

N°	Programme transfrontalier	Pays partenaires	Responsable national / planification/ programmation	Partenaire (s) de mise en oeuvre	Actions spécifiques à entreprendre	Date	Indicateurs/ résultats intermédiaires	
1	Tri-nationale De la Sangha	RCA	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	Projet Dzanga-Sangha / WWF-GTZ	Ratification de l'accord TNS		Accord ratifié	
					Dynamiser les organes prévus dans l'accord de coopération		Organes dynamisés et fonctionnels	
					Développer la concertation entre les hauts responsables des administrations et les partenaires (exploitation forestière)		Cadre de concertation fonctionnel et réunions périodiques	
		CONGO	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	WCS Projet Nouabali et PROGEPP	Elaborer un plan d'action TNS		Plan élaboré	
					Identifier les mécanismes de financement durable et mobiliser les fonds		Mécanismes identifiés	
					Mise en œuvre du plan d'action et mise en place de la structure de coopération		Plan d'action et structures de coopération mis en œuvre	
Cameroun	MINEF DFAP	Projet GTZ- WWF-FEM	Evaluation du plan d'action					
2	ODZALA – MINKEBE – DJA	CONGO	Min. EFPRH DG Eaux et Forêts	ECOFAC/UE/ FEM/PNUD	Préparer et signer l'accord de coopération entre le Cameroun, le Congo et le Gabon	Dec 01	Accord signé	
					Mettre en œuvre un avant projet	Oct 01	Contrat signé	
		GABON	Min. Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	WWF/ FEM/PNUD/ UE				
3	MINKEBE MENGINE	GABON	Min. Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	OIBT Opérateurs privés	Préparer et signer l'accord entre le Cameroun et le Gabon		Accord signé	
					Développer et mettre en œuvre le volet du projet concernant le Gabon		Volet mis en œuvre	
Cameroun	MINEF DFAP	OIBT Opérateurs privés						
4	MAYUMBA - CONKOUATI	CONGO	Min. EFPRH DG Eaux et Forêts	WCS	Concertation directe			
					Elaborer un projet d'accord			
					Signature et ratification de l'accord	Déc 05	Accord signé et ratifié	
		GABON	Min. Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	WCS ECOFAC/UE				
5	CAMPO MA'AN CAMPO	Cameroun	MINEF / DFAP	DGIS / TROPENBOS FEM	Echanges des lettres officielles entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale	Nov 01	Lettre échangées	
					Faire une/des réunions officielles pour fixer les plans de travail		Réunions réalisées	
					Engager les études de part et d'autre/ engager des concertation et actions communes		Etudes réalisées	
		Guinée Equato	Min. Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	UE / CUREF	Faire les études de faisabilité et identifier les financements		Etudes disponible	
					Signer la convention bi-nationale	Déc 02	Convention signée	
6	ZAKOUMA MANOVO-GOUNDA – St FLORIS	RCA	Min. Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	UNESCO / FEM / IUCN	Missions d'information et de concertation entre les 2 pays		Missions réalisées	
					Elaboration et adoption de l'Accord Bi-National			
					Signature de l'accord Bi-National		Accord signé	
		TCHAD	Min. de l'Environnement / DG	UE / FEM/PNUD	Ratification de l'Accord Bi-National		Accord ratifié	
					Elaboration et adoption d'un plan d'action		Document disponible	
			Mobilisation des fonds et mise en oeuvre		Fonds disponibles et programme engagé			

N°	Programme transfrontalier	Pays partenaires	Responsable national / planification/ programmation	Partenaire (s) de mise en oeuvre	Actions spécifiques à entreprendre	Date échéance	Indicateurs/ résultats intermédiaires
7	Mont FOUARI	GABON	Min. Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	OIBT	Missions d'information et de concertation		Missions réalisées
					Elaboration et adoption d'un accord bi-national		
		CONGO	Min EFPRH DG Eaux et Forêts	OIBT	Signature et ratification de l'accord	Déc 05	Accord signé et ratifié
					Elaboration et adoption d'un plan d'action		Plan d'action adopté
			Mobilisation des fonds et mise en œuvre du plan		Fonds mobilisés et plan engagé		
8	Bi- Nationale Gabon – Guinée Equatoriale (Estuaire du Rio-Muni)	Guinée-Equato	Ministério de bosques y medio ambiente DG de bosques	ECOFAC/UE	RGE : Etudes biologiques en cours		Poursuite des études bio encore 1 an
					Gabon : Etudes biologiques en cours		
					Echange de lettres officielles Gabon/RGE	Nov 01	Echange de lettres réalisé
		GABON	Min E & Forêts DG EF	WCS ECOFAC/UE	Engager la procédure de classement	Nov 02	Missions de sensibilisation / etc, réalisées
					Elaboration d'un plan de conservation des tortues	Nov 02 Jan 03	Document disponible 03/03
					Signature d'1 convention de collaboration entre RGE et Gabon	Mars 03	Convention bi-national signée
9	BOUMBADJID A – BINDER-LERE-LAM	TCHAD	Min. de L'Environnement/DG	GTZ	Mission d'information et de concertation auprès des autorités des 2 pays		Missions réalisées
					Elaboration et adoption d'un accord bi-national		
					Signature et ratification de l'accord		Accord signé et ratifié
		Cameroon	MINEF / DFAP	WWF	Elaboration et adoption d'un plan d'action		Plan élaboré et disponible
					Mobilisation des fonds		Fonds disponibles
					Mise en oeuvre du plan d'action		Exécution en cours
10	- BILI UERE BANGASSOU	RDC	ICCN	A rechercher	Mission d'information et de concertation des autorités des 2 pays		Mission réalisées
					Elaboration et adoption d'un accord bi-nationale		
					Signature de l'accord bi-national		Accord signé
		RCA	Min. Eaux et Forêts DG E&F	FEM RCA / PNUD/CECI +ONG Int.RFC	Ratification de l'accord bi-national		Accord ratifié
					Elaboration d'un plan d'action		Plan élaboré
			Mobilisation des fonds et mise en oeuvre		Fonds mobilisés		
11	Prog. Bi-National de MAYOMBE	CONGO	Min. EFPRH DG E&F	A rechercher	Missions d'information auprès des autorités des 2 pays		Missions réalisées
					Elaboration d'un projet d'accord par les experts des 2 pays		
					Signature de l'accord par les ministres concernés	Déc 05	Accord signé
		RD Congo	SG/DGFC	A rechercher	Ratification de l'accord		Accord ratifié
					Délimitation du site après mission de reconnaissance		Site délimité et cartes disponibles
					Elaboration plan d'action		Plan d'action disponible
12	Prog. Bi-National de LAC TELA – LAC TOMBA	CONGO	Min.EFPRH DG Eaux et Forêts	WCS	Missions d'information auprès des autorités des 2 pays		Missions réalisées
					A rechercher	Elaboration d'un projet d'accord par les experts des 2 pays	
							Signature de l'accord par les ministres concernés
		RDC	SG / DGFC		Ratification de l'accord		Accord ratifié
					Délimitation du site après mission de reconnaissance		Site délimité et cartes disponibles
					Elaboration plan d'action		Plan d'action disponible

## **DEUXIEME PARTIE : DISCOURS ET DECLARATIONS**

- ✓ II.1- Allocution de bienvenue du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
- ✓ II.2- Discours de Clôture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun
- ✓ II.3- Bilan de la mise en œuvre de la composante nationale du plan de convergence du Cameroun
- ✓ II.4- Exposé sur le Plan de Convergence de la République du Congo
- ✓ II.5- Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires et actions futures envisagées -RCA
- ✓ II.6- Niveau d'exécution de la composante nationale du plan de convergence en République Démocratique du Congo
- ✓ II.7- Etat d'avancement de la mise en œuvre de la composante nationale du plan de convergence – Gabon
- ✓ II.8- Actions Prioritaires Nationales : Niveau d'Exécution Tchad
- ✓ II.9- Exposé de l'OCFSA
- ✓ II.10- Proposition de convention WRI-COMIFAC
- ✓ II.11- Communication du Secrétaire Exécutif RAPAC

## II.1- ALLOCUTION DE BIENVENUE DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMIFAC

- Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts,
- Excellence M. l'Ambassadeur Kaeuper, facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,
- Mesdames, Messieurs, les représentants des organismes de coopération et des bailleurs de fonds,
- Distingués Correspondants Nationaux de la COMIFAC,
- Mesdames, Messieurs,
- Chers invités,

Je suis particulièrement heureux de me trouver au Cameroun depuis bientôt un an dans ce beau pays qui bénéficie d'une paix stable et durable et où la vie est aussi agréable grâce à la clairvoyance de son Excellence Monsieur Paul BIYA, chef de l'Etat. Monsieur le Ministre, vous avez un beau pays et je suis content d'y résider.

Excellence Monsieur le Ministre, je suis flatté que vous ayez pu vous libérer de vos nombreuses obligations pour présider à l'ouverture de la première réunion organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé.

Je voudrai remercier également tous les participants de cette auguste assemblée, correspondants nationaux et représentants des organismes de coopération de bien avoir voulu accepter de répondre à notre invitation.

Au delà des correspondants nationaux, nous avons souhaité élargir notre rencontre aux partenaires au développement qui accompagnent, pour certains depuis longtemps déjà, le processus de développement des activités de préservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers de notre chère sous-région Afrique Centrale. Il s'agit là de l'application de la démarche participative prônée par la Déclaration de Yaoundé.

Comme vous le savez, le Conseil des Ministres de la COMIFAC nous a confié la lourde et très exaltante tâche d'animer et de coordonner les activités de la COMIFAC et nous nous attachons depuis notre prise de fonction en fin 2002 à tout faire pour que ce choix soit couronné de tout le succès voulu.

Mesdames et Messieurs,

La présente réunion a pour objectif principal de donner du corps à la COMIFAC. Au delà des discours d'intention qui ont prévalu à la création de cette nouvelle institution régionale, il s'agit maintenant de fixer ensemble et concrètement les bases de travail sur lesquelles nous allons pouvoir œuvrer de concert au moins jusqu'à la prochaine session du Conseil ordinaire des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale, lequel est prévu pour le mois de juin 2004 à Libreville.

D'ici là, nous savons avoir à réaliser une masse considérable de travail depuis la promotion de la COMIFAC au sein des instances régionales et internationales, en passant par la dynamisation des processus de concertation régionale devant aboutir à la mise en œuvre de programmes concrets, mais aussi contribuer de toutes nos forces à la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des multiples opérations, projets, travaux ou programmes qui constituent le cœur du Plan de Convergence Sous-Régionale.

La COMIFAC est née dans un contexte de foisonnement d'initiatives nouvelles ayant trait aux forêts, je citerai pour les plus importants :

le nouveau partenariat pour les forêts du bassin du Congo lancé à Johannesburg en septembre 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable à l'initiative des Etats Unis et de l'Afrique du Sud, PFBC ;

Le programme d'action adopté au terme du sommet de Johannesburg dans le cadre de RIO + 10;

L'initiative AFLEG pour le commerce légal des bois tropicaux ;

Le Forum des Nations Unies pour les forêts ;

Le nouveau partenariat pour le développement en Afrique, NEPAD ;

Très heureusement, nous avons déjà reçu l'assurance de plusieurs partenaires au développement quant à leur désir de s'impliquer très fortement dans la réalisation des programmes et des activités de la COMIFAC et du Plan de Convergence.

Aussi nous travaillons actuellement avec l'Union Européenne dans le cadre de son programme du secteur forêts et environnement pour l'Afrique Centrale, il est de même avec les Etats Unis dans le cadre de son programme CARPE exécuté avec plusieurs ONG internationales. De même, nous sommes en étroite relation avec la France, le Royaume Uni, la Banque Mondiale, l'OIBT, l'UICN, l'OAB, la FAO, le PNUD, le CIFOR, le CIRAD forêts, le WWF, le WRI, et bien d'autres pour développer des synergies positives dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence.

Dans cette dynamique de collaboration, nous tenons à souligner l'excellence des relations qui nous unissent avec l'Allemagne, qui au delà de ses engagements pris à Paris lors de la première réunion du PFBC, a dès à présent engagé un appui direct auprès du secrétariat exécutif. Nous devons l'en remercier tout particulièrement.

Mesdames, Messieurs,

La COMIFAC est une jeune institution, c'est à vous d'en faire ce qu'elle doit être et de lui donner les moyens de sa politique avec tout le soutien nécessaire à son développement pour que son audience et ses résultats soient à la hauteur des attentes et des espérances que les Chefs d'Etat ont placé en elle.

Vive les forêts d'Afrique Centrale

Vive la coopération internationale

Vive la solidarité sous-régionale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie de votre aimable attention

## **II.2- Discours de Clôture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun**

- § Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
- § Mesdames et messieurs les représentants des organismes de coopération, organisation non gouvernementales et de la société civile,
- § Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la COMIFAC
- § Chers invités
- § Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je me retrouve cet après-midi parmi vous pour qu'ensemble nous apprécions les travaux de la première réunion des correspondants nationaux de la COMIFAC.

Au terme de trois jours d'intenses réflexions, permettez-moi d'adresser mes chaleureuses félicitations ainsi que mes sincères remerciements à vous tous ici présents, correspondants nationaux de la COMIFAC, représentants des organismes de coopération et des organisations non gouvernementales pour votre contribution positive à la réussite des présentes assises.

En effet tout au long de ces trois jours de travaux soutenus, près de dix interventions riches et empruntées de sincérité ont été délivrées. A en juger par la densité de la pertinence de celles-ci, l'apport de ces contributions aura été déterminant et capital. Qu'il s'agisse de l'acceptation de l'opportunité de cette réunion, de la compréhension de la profondeur, des enjeux et des missions qu'ils nous incombent désormais, ainsi que des échéances que nous devons honorer à cet effet.

Comme je l'ai souligné à l'ouverture de cette rencontre, l'approche régionale apparaît inéluctable comme le passage obligé pour assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Quant au gouvernement camerounais, il demeure convaincu que les efforts de développement forestier de nos pays ne peuvent réussir que si s'ils s'inscrivent dans le cadre d'une solidarité sous-régionale agissante.

Je suis satisfait que pendant ces trois jours, vous ayez saisi et clarifié cette double problématique.

Je viens de suivre avec un grand intérêt les résultats de nos travaux que le rapporteur général vient de restituer fidèlement à qui je présente mes félicitations pour la qualité et la pertinence du contenu du rapport.

Je me félicite que vous vous soyez accordé sur la nouvelle configuration du plan de convergence ainsi que des éléments ayant contribué à son actualisation devant servir de base à la formulation des composantes nationales. J'exhorte les correspondants nationaux de jouer pleinement leur rôle pour la réalisation de cette tâche. Je sais que vous en êtes capable.

Je retiens également que vous avez adopté un chronogramme d'actions de la COMIFAC pour 2003-2004, comprenant les principales échéances dévolues aux ministres, celles du

Secrétariat Exécutif, des correspondants nationaux, ainsi que celles des partenaires au développement.

Je puis vous assurer que les ministres ne ménageront aucun effort pour faire aboutir la tâche que vous leur avez confié.

C'est le lieu d'exhorter nos partenaires au développement d'appuyer la COMIFAC pour la réalisation de cette lourde et exaltante tâche.

Je suis également d'accord avec vous sur la nécessité de mettre en place dans chaque pays un cadre de concertation tel que prévu par les statuts de la COMIFAC. Je voudrai parler du forum consultatif national sur les forêts regroupant l'ensemble des partenaires forestiers. Il est urgent que le Secrétariat Exécutif s'attèle à finaliser les textes régissant cet organe.

Pour ce qui est de la co-facilitation, je dois me féliciter que la présence de l'Ambassadeur KAEUPER nous a permis de mieux comprendre l'esprit du partenariat, les fonctions et les mécanismes de désignation de la co-facilitation. Je saisis cette occasion pour relever l'importance de ce nouveau contrat de solidarité qui pourrait aider nos pays à mobiliser les ressources additionnelles pour appuyer l'effort du développement forestier des pays de la sous-région. A cet effet, il est urgent que le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo passe à l'action. Aussi je réitère ce que j'ai dit à l'ouverture de cette réunion, que le secrétariat Exécutif en concertation avec les autres partenaires prennent les dispositions urgentes pour faire fonctionner la co-facilitation.

Monsieur le Secrétaire Exécutif, il est urgent de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'on s'est fixé ici notamment le programme d'actions. Vous devez à cet effet rechercher les appuis auprès des partenaires au développement et établir un mémorandum d'entente avec les différentes institutions sous-régionales.

La réussite de ces actions nécessite une solidarité internationale. En conséquence, et conformément à la résolution 54/214 des Nations Unies, je lance un appel à la coopération internationale pour appuyer l'Afrique Centrale dans son effort de développement forestier.

Tous en vous souhaitant bon retour dans vos pays respectifs, je déclare clos la première réunion des correspondants nationaux élargie aux partenaires.

Vive la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Vive la Coopération internationale

Vive la sous-région d'Afrique Centrale

Je vous remercie de votre bienveillante attention.



## **II.3- BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE NATIONALE DU PLAN DE CONVERGENCE DU CAMEROUN**

Présenté par M. Denis KOULAGNA, Directeur de la Faune et des Aires Protégées/MINEF

### **INTRODUCTION**

A l'issue de l'atelier de Brazzaville portant sur l'opérationnalisation du plan de convergence sous-régional (septembre 2001), le Cameroun a initié et proposé un programme d'actions prioritaires à court terme (inférieure à 3 ans). Ce plan d'actions prioritaires triennal a d'ailleurs été adopté par la Conférence des Ministres en Charge des Forêts au cours de sa session de juin 2002.

Les actions prioritaires nationales étaient bâties autour de six (06) axes stratégiques ci-après :

- ✓ Maîtrise de la connaissance de la ressource et de la dynamique des écosystèmes ;
- ✓ Conservation de la biodiversité ;
- ✓ Valorisation durable des ressources naturelles ;
- ✓ Participation de tous les acteurs, notamment des populations, et réduction de la pauvreté ;
- ✓ Amélioration de la collaboration entre les parties prenantes ;
- ✓ Développement d'alternatives à la pression/utilisation des ressources naturelles.

### **ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS NATIONALES**

Sur la base des activités principales identifiées à Brazzaville et des actions prioritaires nationales planifiées, le Cameroun a pu déjà mené à terme certaines actions. D'autres actions vont être progressivement mis en œuvre dans le respect des échéances et en fonction des ressources disponibles.

Pour chaque activité, nous avons recensé toutes les actions réalisées ou en cours de réalisation jusqu'à cette date.

#### **La base des données sur les ressources naturelles de la sous-région est établie**

Les inventaires nationaux couvrant toute l'étendue du territoire national sont entrain d'être réalisés. Ils permettront non seulement au Cameroun de constituer une banque de données floristiques, mais également de finaliser le zonage du Cameroun (phase V et zone septentrionale).

#### **Un domaine forestier permanent comportant un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes de la sous-région est défini.**

Le dossier de classement des parcs nationaux de Boumba Bek et Nki sont en voie de signature à la primature ;

Les drafts des plans d'aménagement des parcs nationaux de Campo Ma'an, Lobéké, Faro et de la réserve de faune du Dja sont disponibles ;

Les commissions départementales pour le classement de la vallée du Mbéré, Mpem et Djerem et Pangar se sont tenues ;

Les études pour la création du Tridom (Dja-Minkébé-Odzala) sont presque finalisées ;

Les plans d'aménagement des parcs nationaux Korup et Bénoué sont validés et mis en œuvre.

### **Les ressources naturelles sont mises en valeur et utilisées d'une manière durable**

Le contrôle de l'exploitation illicite de bois se fait régulièrement et les sanctions sont infligées et publiées dans les médias officiels ;

Dans le cadre de la lutte anti braconnage, les opérations coup de poing sont organisées dans les provinces ;

Des réunions de sensibilisation regroupant les magistrats et les forces de maintien de l'ordre sont organisées dans les provinces ;

Le comité d'analyse et d'approbation des plans d'aménagement des UFA est actuellement entrain de tenir sa deuxième session. La première session a siégé le 30 mai 2002 et a dû rejeter les 15 plans d'aménagement des UFA à cause des insuffisances techniques et des modifications des superficies consécutives au classement tardif de ces derniers. A l'issue de cette deuxième réunion, de nombreux plans d'aménagement seront sûrement validés et les conventions définitives signées.

39 dossiers de classement des UFA sont en voie de signature à la primature.

### **Les populations riveraines sont impliquées dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques et dans les activités alternatives, et en tirent des revenus et des bénéfices réguliers et substantiels**

L'arrêté sur le droit de préemption a été signé le 21 décembre 2001 par le Ministre de l'Environnement et des Forêts et est appliqué ;

La décision fixant les modalités d'exploitation en régie des forêts communautaires a été signée le 26 juin 2002 par le MINEF. Cette décision officialise l'exploitation en régie des forêts communautaires comme une exploitation par la communauté ;

De nombreuses communautés rurales dans le sud-est, le nord et la zone des monts Cameroun, Koupé et Kilioum Ijim sont impliquées dans la cogestion. Elles sont organisées en comité de gestion des ressources naturelles. On recense aujourd'hui les comités de gestion suivants :

Les COVAREF autour des parcs nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki (zone forestière du sud-est) ;

Les comités de vigilance villageois autour du parc national de Campo Ma'an et le mont Koupé ;

Les comités villageois de la faune autour du mont Cameroun et des parcs nationaux de la Bénoué, Faro et Boumba Ndjida (nord Cameroun).

La quote part des redevances forestière est distribuée annuellement aux communes des zones d'exploitation ;

Le débat sur la création d'un fonds de péréquation se poursuit.

### **La coopération en matière de forêts et environnement entre les Etats de la sous-région est effective**

Des écogardes ont été recrutés et formés pour assurer la surveillance dans le parc national de Lobéké, la réserve de faune du Dja et le sanctuaire à gorilles de Mengame ;

Une patrouille conjointe et transfrontalière pour la tri nationale Sangha est constituée et équipée (uniformes identiques) ;

Un système de communication par radio VHF est opérationnel dans la tri nationale Sangha.

Des études et concertations pour la création des aires protégées transfrontalières entre le Cameroun et le Tchad, le Cameroun et la Guinée Equatoriale et enfin le Cameroun et le Nigeria sont suffisamment avancés.

### ***ACTIONS PRIORITAIRES FUTURES***

Il est important de signaler que le Cameroun vient de valider son programme sectoriel forêts et environnement (PSFE). Ce programme constitue dorénavant le seul cadre de cohérence pour toutes les interventions en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le PSFE s'étend sur cinq (05) ans et le coût global de sa mise en œuvre est estimé à 66 148 millions de FCFA. Il est financé sur les ressources propres du Cameroun et est aussi ouvert au financement des bailleurs de fonds.

Lors du processus d'élaboration du PSFE, les actions prioritaires nationales du plan de convergence ont été reprises et intégrées dans le document du PSFE. Cette stratégie a été appliquée dans le souci d'uniformiser et de rendre cohérent toutes les actions menées en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

En restant dans la logique des priorités à court terme (objectif 2005), le Cameroun compte poursuivre et achevées la mise en œuvre des actions planifiées à Brazzaville.

## **II.4- EXPOSE SUR LE PLAN DE CONVERGENCE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

Par Julien ONKAGUI

Le Plan de Convergence de la République du Congo a été élaboré, comme dans tous les autres pays du Bassin du Congo, conformément aux orientations du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale tenu le 17 mars 1999 à Yaoundé – Cameroun, et aux recommandations de la 1<sup>ère</sup> Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) tenue en décembre 2002 à Yaoundé.

Ce Plan a pour objectif de gérer de manière durable et concertée les ressources forestières du Congo et constituer un réseau d'Aires Protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement mondial pour l'équilibre de la planète.

L'élaboration de ce plan a connu deux étapes :

### **1. Avant le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) :**

A cette étape, le plan a été élaboré en tenant compte essentiellement des ressources financières propres du pays.

Les principaux axes stratégiques suivants ont été retenus :

1. Constitution d'une base des données sur les ressources naturelles ;
2. Constitution d'un domaine forestier permanent, comportant un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes du pays ;
3. valorisation et utilisation durable des ressources forestières ;
4. gestion participative des ressources forestières et redistribution des revenus tirés de l'exploitation des ressources forestières ;
5. la coopération internationale, régionale et sous-régionale.

Le coût global du plan a été estimé à la somme de 865 millions de FCFA.

### **2. Après le lancement du PFBC.**

A l'issue du lancement de ce partenariat le 4 septembre 2002 à Johannesburg – Afrique du Sud et de la première réunion de concertation des partenaires tenue du 21 au 23 janvier 2003 à Paris – France, une réévaluation du Plan de Convergence du Congo a été faite, en tenant compte des apports financiers annoncés par les pays du G8 et de l'Union Européenne.

Cette réévaluation a porté aussi bien sur les domaines d'interventions que sur le coût les différentes actions à mener.

Deux domaines d'intervention se sont ajoutés à savoir :

- la gestion de la biodiversité, de l'environnement et des aires protégées ;
- Aménagements forestiers et renforcement des capacités.

Le coût global du Plan ainsi révisé s'élève à la somme de 41.349.700.000 FCFA, dont 11.120.000.000 F sur fonds propres du Gouvernement et 30.229.700.000 F d'apport extérieur.

Les principaux partenaires nationaux suivants sont impliqués dans la mise en œuvre du Plan :

- Administrations / institutions publiques ;
- Sociétés forestières ;
- Syndicats, patronaux ;
- Collectivités locales ;
- ONG.

## **MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du plan s'effectue dans un contexte intéressant, à savoir, après la promulgation de la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier qui prévoit entre autres :

- § La création de deux nouvelles structures, une chargée des aménagements forestiers (le Centre National des Inventaires et Aménagements Forestiers -CNI AF), l'autre chargée du contrôle (Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation – SCPFE) ;
- § La création des plantations forestières par des personnes privées ;
- § L'élargissement de la commission forestière à d'autres membres ;
- § L'affectation de certaines taxes forestières aux collectivités locales ;

C'est ainsi que :

1. La création du CNI AF et du SCPFE a renforcé le dispositif existant en matière de collecte, traitement des données statistiques, traditionnellement dévolu à la DEP du Ministère.
2. Le réseau d'aires protégées est passé de 2.500.000 hectares en 2000 à 3.600.000 hectares en 2003 (11% du territoire national), avec l'extension du parc National d'Odzala-Kokoua et le Parc National Conkouati-Douli.
3. Avec la promulgation du nouveau code forestier, les permis de bois d'œuvre et les contrats d'exploitation forestière ont été supprimés. Les attributions des concessions forestières se font par convention d'aménagement et de transformation, ou par convention de transformation industrielle ; celles-ci, portant sur de grandes superficies (plus de 100.000 hectares) et de longues durées (plus de 10 ans) garantissent les investissements. C'est dans cette logique que les anciens petits permis ont fait l'objet de regroupement.
4. Conformément aux dispositions du nouveau code forestier, la commission forestière, chargée d'attribuer les permis forestiers a été élargie à d'autres partenaires parmi lesquels les ONG et les collectivités locales.

La possibilité de création des forêts a été offerte à des personnes privées. Une partie des taxes tirées de l'exploitation forestière est destinée au développement des départements.

5. La République du Congo participe activement aux activités des organisations internationales et sous-régionales auxquelles elle appartient : FAO, OIBT, OAB, COMIFAC, et autres, ce qui renforce sa coopération internationale.

## **II.5- ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES ET ACTIONS FUTURES ENVISAGEES -RCA**

A l'instar des autres pays d'Afrique Centrale signataires de la Déclaration de YAOUNDE, la République centrafricaine a élaboré ses actions prioritaires nationales dans cadre du Plan de convergence sous-régionale. Ces actions constituent une des composantes de la politique de développement du secteur forestier du pays, à savoir :

- § Une meilleure connaissance des ressources forestières ;
- § Une meilleure valorisation des ressources et la réduction de la pauvreté ;
- § L'implication des populations locales et du secteur privé dans la gestion des ressources forestières ;
- § Le renforcement des capacités (ressources humaines et financières, formation, recherche....)

Le coût des opérations et l'apport de la RCA sur fonds propres ont été estimés à 16.300.000.000 FCFA dont :

- = 1,020.000.000 F CFA sur fonds propres (Fonds forestier)
- = 15.280.000.000 FCFA sur fonds extérieurs sollicités.

Malheureusement, ces actions n'ont pu être réalisées comme cela se doit à cause des multiples crises politico-militaires qu'a connues le pays. C'est ainsi que sur les chapitres :

### 1) La base des données sur les ressources naturelles est établie

- Seuls les inventaires des ressources se sont poursuivis dans les projets de développement (inventaire multiressource de la forêt du sud-est et les inventaires d'aménagement et d'exploitation dans le sud-ouest).

### 2) Un domaine forestier permanent important, un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes définis

- La réserve forestière de la MBAERE-BODINGUE en RCA a été classée ; les aires protégées tri-nationales RCA/TCHAD et RCA/RDC n'ont pu faire l'objet de création faute d'insécurité persistante aux frontières.

### 3) Les ressources naturelles sont mises en valeur et utilisées d'une manière durable

- Le projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF), co-financé par l'Etat centrafricain et la Coopération française depuis 2000 a signé des conventions provisoires d'aménagement avec deux sociétés forestières (la SCAD et la SEFCA) ; des négociations sont en cours avec d'autres sociétés (SBB, SESAM, CAMIF etc.....)
- La lutte contre le braconnage s'est poursuivi avec l'intervention conjointe Armée Nationale/Eaux et Forêts ;
- Les opérations de régénération et de reboisement se poursuivent dans presque toutes les provinces.

### 4) Les populations riveraines sont impliquées dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques et dans les activités alternatives, et en tirent des revenus et des bénéfices réguliers et substantiels

Le code forestier de 1990 a été modifié partiellement pour y inclure la notion de gestion participative avec l'appui de la GTZ.

Des activités alternatives à proximité des aires protégées se sont développées. C'est ainsi que :

- Il est créé des Zones Cynégétiques Villageoises à proximité des zones de chasse amodiées et parcs nationaux du nord où les populations locales y organisent les activités de safaris de chasse. Les recettes tirées de ces activités sont perçues par le Comité Villageois avec l'appui d'ECOFAC et versées sur les comptes bancaires des Zones Cynégétiques villageoises. Ces fonds appartiennent à la Communauté villageoise.
- Au projet Forêts de BANGASSOU, il est créé un fonds d'Entreprise Communautaire, opérationnel depuis 2001, pour le financement des micro-projets promus par les communautés locales ;
- Le Projet DZANGA-SANGHA rétrocède 40% de recettes touristiques à l'association de Développement de BAYANGA pour la réalisation de ses micro-projets communautaires.
- L'Etat centrafricain rétrocède une partie importante des recettes forestières et fauniques aux communes riveraines des concessions forestières et secteurs chasse amodiés pour la réalisation des infrastructures sanitaires, scolaires et sociales, routières..

Les actions futures auront pour objectif principal la réduction des maladies et de la pauvreté.

Les actions prioritaires viseront donc :

- l'amélioration du niveau de la population par la mobilisation et la valorisation des ressources (organisation et valorisation des filières des principaux produits forestiers non ligneux, de la faune sauvage, des ressources halieutiques et de l'éco-tourisme) en vue d'assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et réduire la pauvreté ;
- la transformation plus poussée des produits pour obtenir des valeurs ajoutées, augmenter l'emploi et les revenus monétaires ;
- l'implication de toutes les parties prenantes dans la gestion des ressources forestières ;
- la nécessité d'un partage juste et équitable des revenus et bénéfices tirés de l'exploitation des ressources forestières, halieutiques et de l'éco-tourisme.
- la lutte contre le braconnage, l'exploitation illicite et le commerce frauduleux des produits de la flore et de la faune ;
- le développement des activités alternatives génératrices des revenus à proximité des aires protégées et la gestion communautaire des terroirs villageois.
- la conservation concertée et la gestion durable afin de pérenniser les ressources pour les générations actuelles et futures.

## **II.6- NIVEAU D'EXECUTION DE LA COMPOSANTE NATIONALE DU PLAN DE CONVERGENCE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Ir. José ILANGA LOFONGA

### **O. INTRODUCTION**

La République Démocratique du Congo sort d'une crise très grave socio-économique et politique causée par une guerre d'occupation d'une partie de son territoire par des forces étrangères. Cette guerre a été très destructrice des ressources naturelles et n'a pas permis à la RDC de réaliser ses activités prioritaires et convergentes en rapport avec la gestion durable de ses forêts telle que recommandée par la COMIFAC. Pire encore, cette situation de guerre a privé la RDC de l'assistance de beaucoup de bailleurs de fonds intervenant dans les secteurs de la gestion forestière et de la conservation de la nature.

**Toutefois, grâce à l'assistance de certains organismes internationaux dont notamment les agences des Nations Unies (PNUD, PNUE, FAO), certaines initiatives sous-régionales (CARPE, UICN-BRAC, CEFDHAC, etc) et certaines ONG internationales (WCS), la RDC a pu mené quelques actions urgentes en rapport avec la gestion durable des ressources forestières et la conservation de la nature.**

**Actuellement, le Programme Multisectoriel d'Urgence de Reconstruction et de Réhabilitation (PMURR), en cours de réalisation en RDC sur financement des plusieurs bailleurs internationaux dont la Banque Mondiale et l'Union Européenne, considère la forêt congolaise comme l'un des secteurs de prédilection pour la relance économique du pays suite à la contre-performance du secteur minier.**

**Ainsi, pour permettre à la République Démocratique du Congo de réaliser son ambitieux programme de relance du secteur forestier, d'une part, et de respecter ses engagements vis à vis de la COMIFAC, d'autre part, l'aide extérieure en finances et en matériels est plus que requise. Pour ce faire, la COMIFAC doit aider la RDC à trouver des moyens financiers et matériels nécessaires pour la réalisation d'une grande partie de ses activités convergentes.**

### **1. ETAT DE REALISATION DES ACTIVITES CONVERGENTES**

#### **1.1. HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES**

##### **En matière des Conventions Internationales :**

La RDC a signé et ratifié les conventions de Nations Unies ci-après :

- la Convention sur la biodiversité ( signé en 1990 et ratifié le 15 septembre 1994 ) ;
- la Convention sur les Changements Climatiques ( ratification le 8 décembre 1994 ) ;
- la Convention de Paris sur la Lutte contre la Désertification ( ratification 11 septembre 1997 ) ;
- Convention de RAMSAR sur les zones humides ( ratification le 15 septembre 1994 ) ;
- Convention Internationale sur le commerce des espèces de flore et faune menacées ( CITES ) ( ratification ) le 20 juillet 1976 ;
- PFBC.



La mise en œuvre des ces différentes conventions se résume comme suit :

- a) – Convention sur la diversité biologique
  - Elaboration et validation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action sur la biodiversité ( coût de réalisation 339.000 \$ US, GEF-PNUD ) ;
  - Mise en place d'un mécanisme national de développement propre (MDP) ( coût de réalisation : 12.000 \$ US, GEF-PNUD ) ;
  - Activités additionnelles habilitantes sur la biodiversité biologique ( coût de réalisation 105.000 \$ US )
  
- b) la Convention sur les Changements Climatiques
  - Communication Initiales sur les Changements Climatiques : ( coût de réalisation 345.000 \$ US, PNUD ) ;
  - Renforcement des Capacités Point Focal Changements Climatiques : ( coût 13.000 \$ US, PNUD ) ;
  - Activités Additionnelles Habilitantes sur les Changements Climatiques ( coût 100.000 \$ US, PNUD ) ;
  - Programmes d'Actions Nationaux sur l'Adaptation : ( coût 200.000 \$ US FEM-PNUD ) ;
  
- c) Désertification
  - Plan National de Lutte contre la désertification ( coût estimé : 200.000 \$ US )
  
- d) RAMSAR
  - Gestion des ressources halieutiques du cours inférieur du Fleuve Congo ( coût 25.000 \$ US ).
  
- e) Plan National d'Action Environnementale
  - Préparation des différentes lois : forêt, environnement, ressource en eau ( FEM-PNUD);
  
- f) **NEPAD**
  - Atelier National de vulgarisation sur le NEPAD.

### **En matière de l'actualisation des politiques forestières**

La République Démocratique du Congo vient de se doter d'un nouveau code forestier promulgué en août 2002 par le Président de la République. C'est pour relever les défis liés à la mise en œuvre de la politique promue par le nouveau code forestier et au renforcement des institutions nationales que le Gouvernement congolais met sur pied un Programme National et Sectoriel « Forêts et Conservation de la Nature ».

Ce Programme servira de cadre stratégique d'intervention dans le secteur et couvrira l'entièreté du territoire national et abordera la gestion des ressources naturelles dans son ensemble y compris la conservation de la nature.

Aussi, la RDC a défini les grands axes stratégiques de gestion de la ressource forestière dont les plus importants sont :

- Réformes juridiques incitatives et adéquates ;
- Renforcement des capacités des institutions nationales ;
- Mise en place d'un plan de zonage ;
- Elaboration d'une stratégie d'attribution des concessions forestières ;
- Redéfinition de la fiscalité forestière ;
- Affirmation du rôle de la RDC en tant que pays du Bassin du Congo dans la mise en œuvre des mécanismes novateurs de rémunération de services dans le cadre du Protocole de Kyoto ;
- Renforcement des capacités par la formation universitaire et l'instauration des programmes de perfectionnement ;
- Promotion des projets de développement rural contribuant à limiter la pression des populations sur les ressources forestières ;
- Promotion des initiatives sur la valorisation de l'énergie-bois et des autres énergies renouvelables ;
- Etc.

Enfin, comme mentionné ci-haut, le Programme Multisectoriel d'Urgence de Reconstruction et de Réhabilitation ( PMURR ), considère désormais la forêt comme l'un des secteurs de prédilection pour la relance économique du pays suite à la contre-performance du secteur minier.

En ce qui concerne les **études d'impact environnemental**, le projet de loi-cadre sur l'environnement en fait mention. En attendant, le PMURR les impose dorénavant pour tout projet et grands travaux en milieux forestiers et urbains.

Pour ce faire, une firme internationale en matière des EIE est en cours de recrutement par ce programme.

**En ce qui concerne la fiscalité forestière**, la RDC vient de mettre sur pied sur l'appui de la Banque Mondiale une Cellule nationale chargée de mener une étude sur la fiscalité comme mesure d'accompagnement de la nouvelle loi forestière. Cette étude vise notamment : (a) rationaliser la fiscalité et réduire le nombre des taxes ; (b) inciter les opérateurs économiques dans le sens d'une exploitation et d'une industrialisation à forte valeur ajoutée ; (c) recourir à des mécanismes de marché plus flexibles et reflétant mieux les fluctuations des marchés internationaux.

## **1.2. CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE**

**La RDC s'atèle à la production d'une carte d'occupation de sols à l'échelle de 1/200.000 pour diverses utilisations grâce au concours du projet AFRICOVER. Ce dernier a aussi formé des interprètes congolais sur le traitement des informations cartographiques et a fourni du matériel de traitement.**

**Toujours en matière de cartographie, la RDC est en négociation avec le WRI pour la constitution d'une banque de données cartographiques, pour la reproduction, sur carte, des extraits des concessions forestières et pour la formation du personnel dans l'utilisation des informations cartographiques.**

### **1.3. AMENAGEMENT DES ECOSYSTEMES**

Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'exécution du nouveau code forestier et grâce à l'appui de la FAO/TCP, la RDC s'atèle à l'établissement d'**un plan de zonage national** à titre indicatif.

Ce plan de zonage devrait proposer, à titre indicatif, le découpage du territoire forestier selon les trois catégories d'espaces forestiers correspondants aux vocations prioritaires : (a) domaine rural agro-forestier ; (b) domaine de production durable; et (c) domaine de conservation.

Enfin, ce plan reflètera sur carte les catégories juridiques (forêts protégées et forêts classées) créées par la nouvelle loi.

En ce qui concerne l'**aménagement des ressources forestières**, la RDC procède actuellement et grâce à l'appui de la Banque Mondiale via le PMURR, à la définition des règles d'aménagement durable des forêts de production. Ainsi, la nouvelle loi forestière pose le principe d'aménagement des forêts de production, mais il reste encore à définir les exigences minimales devant régir la préparation et l'exécution des plans d'aménagement en RDC.

Cette exigence est formellement reprise dans le nouveau code forestier de la RDC promulgué depuis le 29 Août 2002. Il en est de même de l'organisation des ateliers nationaux de validation des plans d'aménagement et du suivi de la mise en œuvre desdits plans.

#### En matière de la conservation des Aires Protégées et Apparentées

**Concernant les Aires Protégées et Apparentées de la RDC, les actions prioritaires ci-après ont été réalisées, à savoir :**

- L'élaboration du projet de réhabilitation des Aires protégées de la RDC pour un coût de 9.905.000 \$ US que le PNUD-GEF a bien accepté de financer.
- L'élaboration d'un deuxième projet de réhabilitation des Aires protégées de la RDC pour un coût de 10.000.000 \$ US soumis au financement de BM-GEF et dont un montant de 200.000 \$ US ont été débloqué à titre d'avancement à la préparation dudit projet avec l'appui technique de l'ONG WCS.
- Obtention de l'appui de la Banque Mondiale via le PMURR pour le ré-examen de la législation sur la conservation de la nature et sur la chasse en RDC. Ainsi, cet appui permettra, d'une part, d'actualiser les statuts de 64 réserves de chasse et 117 réserves forestières et d'autre part, de redéfinir les limites de certaines aires protégées.
- Acceptation par l'UE de financer, grâce aux reliquats du Programme ECOFAC, 8 à FED, d'un certain nombre d'actions dont notamment : l'appui à la délégation générale de l'ICCN, la gestion des Parcs Nationaux de la Virunga et de la Salonga et le développement de l'éco-tourisme dans le Domaine de Chasse de Bombo-Lumene et au Jardin Botanique de Kisantu. Le montant total qui sera très prochainement débloqué pour la réalisation de ces différentes activités est de 7.350.100 \$ US.
- Adhésion de la RDC au RAPAC.

Enfin, la RDC vient de valider à travers l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et grâce à l'appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ) sa stratégie nationale en matière de la conservation de la nature.

## **En matière de la gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières**

Aucune action n'est été réalisée pour assurer la conservation des aires protégées transfrontalières retenues dans le plan de convergence, lesquelles malheureusement sont omises dans l'avant-dernière version dudit plan produit par la COMIFAC.

Dans ce domaine bien précis, la RDC n'a pas bénéficié, l'instar des autres pays membres de la COMIFAC, de l'appui des ONG internationales traditionnelles du secteur de la conservation de la nature.

### **1.4. VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES**

#### **Le guide d'exploitant forestier encore en vigueur en RDC prévoit la transformation de bois à raison de 100 %.**

Ainsi, en rapport avec la valorisation du bois congolais, la RDC a déjà mené des actions suivantes, à savoir :

- L'organisation, au cours de l'année 2002, de la 20<sup>è</sup> Conférence Ministérielle Ordinaire de l'Organisation Africaine de Bois (OAB) et en assure la présidence.
- Sur financement de l'Organisation Internationale de Bois Tropicaux (OIBT), un Consultant National a élaboré un rapport national sur la transformation plus poussée de bois congolais. Ce rapport a été validé au cours d'un atelier national organisé au cours de l'année 2003.

En matière de la promotion durable des forêts et la certification des produits.

La RDC a adopté les Principes, Critères et Indicateurs harmonisés et a souscrit au processus qui aboutira à la certification des produits forestiers.

Aussi, tous les exploitants forestiers oeuvrant sur le territoire de la RDC ont souscrit au code de déontologie en rapport avec les principes de gestion durable des forêts congolaises.

### **En matière des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)**

#### **Aucune étude approfondie réalisée faute de moyens financiers et de l'appui extérieur à l'instar de celui accordé aux autres pays de la sous-région dans le cadre du Programme ECOFAC.**

Toutefois, des études plus ou moins détaillées sur le pygeum africanum et gnetum africanum ont été réalisées sur des échelles très réduites.

### **En matière de la filière touristique**

#### **La RDC dispose d'un Plan directeur du tourisme élaboré sur financement propre du Gouvernement de Salut Public.**

### **En matière de développement socio-économique/réduction de la pauvreté.**

Grâce au financement de la Banque Mondiale à travers le PMURR la participation du secteur forestier à la préparation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est programmée.

Aussi, la lutte contre la pauvreté est prévue dans le nouveau code forestier congolais, ainsi que dans toutes les requêtes introduites par la RDC auprès de la plupart des bailleurs de fonds et/ou des coopérations bi-multilatérales (ACDI, Coopération Belge, UE, etc).

## **1.5. RENFORCEMENT DES CAPACITES, PARTICIPATION DES ACTEURS, INFORMATION, FORMATION.**

### **En matière de participation des populations locales et des autres acteurs/FORA dans la gestion durable des forêts.**

**Le code forestier congolais a prévu le principe de participation de tous les acteurs intervenants dans le secteur forestier et ce, jusqu'au niveau des communautés locales. Il reste actuellement les textes d'exécution en ce qui concerne l'implication des communautés locales subordonnés par une étude préalable à mener dans le cadre de TCP/FAO.**

Le même code forestier prévoit également la rétrocession aux communautés riveraines d'une partie des revenus découlant de l'exploitation forestière.

#### En matière de la communication/Information/Sensibilisation/Education

**Les actions suivantes ont été réalisées et /ou programmées par la RDC, à savoir :**

- L'élaboration et diffusion par une ONG locale dénommée « Avocats verts d'un recueil des textes juridiques sur l'environnement grâce au financement de CARPE ;
- En rapport avec le nouveau code forestier, un projet est en cours de réalisation et porte sur la vulgarisation de la nouvelle loi, ainsi que ses mesures d'exécution. Le projet est financé par la Banque Mondiale et exécuté par la FAO pour un montant de 224.000 \$US.

### **En matière de renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la gestion durable des forêts.**

**La RDC a prévu de résoudre ce problème à travers son Programme d'Actions National de lutte contre la désertification.**

#### En matière de formation

**La situation de la RDC est très catastrophique car les facultés universitaires en foresterie ont fermé les portes depuis plus d'une dizaine d'années. Il se propose ainsi un problème de renouvellement du personnel technique forestier.**

Concernant le renforcement de la coopération sous-régionale en matière de formation, la RDC abrite l'ERAIIFT. Cette dernière vient de signer un protocole d'accord avec l'ENF au Gabon dans le cadre de l'ECOFAC.

#### En matière de l'appui aux partenariats avec le secteur privé

**La RDC a signé un mémorandum d'accord avec la Banque Mondiale pour être éligible au fonds « Prototype carbone et séquestration carbone ». Cette démarche profite exclusivement au secteur privé.**

Aussi, indépendamment de cette démarche et sur initiative de Bruxelles-la-Capitale un projet « Puit de carbone va démarrer dans une province de la RDC en étroite collaboration avec deux exploitants forestiers privés.

#### **1.6. DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE FINANCEMENT.**

**La RDC dispose depuis 1985 d'un Fonds de Reconstitution du Capital Forestier chargé de financer les opérations de reboisement à travers le territoire national grâce aux taxes provenant de l'exploitation forestière.**

Ainsi, pour élargir son mandat et assurer sa redynamisation, le nouveau code forestier prévoit l'amélioration de ses statuts.

#### **1.7 .EN MATIERE DE LA COOPERATION REGIONALE ET PARTENARIATS**

**La RDC a adhéré à plusieurs conventions et initiatives régionales visant la gestion durable des forêts dont les plus importantes sont : la CEFDHAC, l'ECOFAC, l'UICN-BRAC, PFBC, COMIFAC, CARPE, etc.**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PLAN DE CONVERGENCE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION  
DURABLE DES FORESTS D'AFRIQUE CENTRALE  
ACTIONS PRIORITAIRES NATIONALES

<b>A - La base de données sur les ressources naturelles de la sous-région est établie</b>							
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Actions spécifiques à entreprendre	Indicateurs/ Résultats intermédiaires	Responsable national/ planification/ programmation	Investissements sur budgets nationaux (millier de \$US)	Investissements sur budgets extérieurs (millier de \$US)	Total (millier de \$)
A	Harmoniser les normes d'inventaires	§ Produire des normes en fonction de type d'inventaire à réaliser § Développer les concertations au niveau de la sous-région en vue de leur harmonisation ; § Réaliser les ateliers de sensibilisation, de vulgarisation quant à l' application des normes	§ Documents sur les normes produits et harmonisés au niveau e la sous-région ; § Rapports	MINENV/SPIAF	100	240	340
B	Poursuivre les inventaires de reconnaissance générale	§ Réaliser les inventaires dans les zones de prédilection pas ou peu explorées, sur les forêts et la faune (horizon de 5 ans)	§ Rapports des inventaires Disponibles	MINENV/SPIAF/privés	600	50.000	50.600
b	Mettre en place un système de gestion et de diffusion des données sur les ressources	§ Appuyer et renforcer le Centre National de l'Information Environnementale (CNIE) ; § Mettre en place un système national pour l'information forestière	§ Le CNIE est redynamisé ; § Le système d'information forestière installé et opérationnel	MINENV/CNIE	100	1000	1.100
Sous-total (objectif A)					800	51.240	52.040

<b>B-Un domaine forestier permanent comportant un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystème de la sous-région est défini/circonscrit</b>							
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Actions spécifiques à entreprendre	Indicateurs/résultat intermédiaire	Responsable national/ planification/ programmation	Investissements sur budgets nationaux (millier de \$US)	Investissements sur budgets extérieurs (millier de \$US)	Total (millier de \$)
A	Identifier les zones prioritaires de conservation	Exploiter les données d'inventaires multi-ressources réalisés pour identifier les zones prioritaires de conservation notamment : § Les sites à haute valeur biologique ; § Les sites à écologie fragile ; § Les sites abritant des espèces	§ Nouvelles zones prioritaires de conservation identifiée	MINENV/SPIAF/ ICCN	20	200	220



		menacées d'extinction					
b	Réhabiliter le réseau national d'aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Renforcer les capacités (formation, acquisition des moyens logistiques, etc.)</li> <li>§ Réhabiliter les infrastructures d'accueil et de communication ;</li> <li>§ Elaborer les lois d'aménagement et de gestion ;</li> <li>§ Réaliser les études biologiques et socio-économiques ;</li> <li>§ Promouvoir des projets intégrés de développement en zones périphériques ;</li> <li>§ Elaborer une nouvelle loi sur la conservation de la nature et la chasse (adaptée au contexte actuel) ;</li> <li>§ Développer l'industrie touristique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Cadres et agents formés et recyclés ;</li> <li>§ Infrastructures d'accueil et de communication réhabilitées et renforcées ;</li> <li>§ Plans d'aménagement et de gestion élaborés ;</li> <li>§ Cogestion promue ;</li> <li>§ Etudes multi-ressources et socio-économiques réalisées ;</li> <li>§ Nouvelle loi sur la conservation et la chasse élaborée ;</li> <li>§ Eco tourisme et tourisme cynégétique promus</li> </ul>	MINENV/DDD/DRFC	100	100	110
C	Créer de nouvelles aires protégées nationales et/ou transfrontalières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Identifier les aires protégées ;</li> <li>§ Organiser la mission de reconnaissance sur le terrain ;</li> <li>§ Délimiter les sites ;</li> <li>§ Obtenir la signature des accords bilatéraux pour les aires transfrontalières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Aires protégées nationales et transfrontalières identifiées et délimitées ;</li> <li>§ Accords signés</li> </ul>	MINENV/SPIAF/ICCN/DGF	120	600	720
d	Elaborer et mettre en oeuvre les plans de gestion des aires protégées nationales et transfrontalières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Finaliser et mettre en oeuvre le plan de gestion du Parc National de la Salonga ;</li> <li>§ Démarrer l'élaboration des plans de gestion pour les nouvelles aires protégées nationales et transfrontalières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Le plan de gestion du Parc National de la Salonga est initié, disponible et mise en œuvre ;</li> <li>§ Rapport d'évaluation sur les nouvelles aires protégées disponibles.</li> </ul>	MINENV/SPIAF/ICCN/DGF	50	2.000	2.050
	Sous total (objectif B)				290	102.800	103.090

### C- Les ressources naturelles sont mises en valeur et utilisées d'une manière durable

N°	Action nationale prioritaire et convergente	Actions spécifiques à entreprendre	Indicateurs/ résultat intermédiaire	Responsable national/ planification/ programmation	Investissements sur budgets nationaux (millier de \$US)	Investissements sur budgets extérieurs (millier de \$US)	Total (millier de \$)
A	Mettre en place les normes officielles d'élaboration, d'approbation, de mise en oeuvre et de suivi des plans d'aménagement en y intégrant la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Collecter et analyser les normes d'aménagement des forêts et de faune des autres pays de la sous-région ;</li> <li>§ Organiser les séances de concertation avec les autres pays concernés ;</li> <li>§ Produire et publier les normes harmonisées de gestion durable des forêts et de la faune ;</li> <li>§ Développer et tester les critères et indicateurs d'aménagement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Normes multi-ressources harmonisées disponibles ;</li> <li>§ Textes réglementaires produits.</li> </ul>	MINENV/SPIAF/ ICCN/DGF/DRFC	60	600	660
B	Soumettre les concessions forestières et autres forêts affectées à l'aménagement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Informer et sensibiliser des opérateurs concernés ;</li> <li>§ Etablir les protocoles d'accord avec les sociétés exploratrices quant aux travaux d'aménagement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Protocoles d'accord signés et rapports d'exécution produits ;</li> <li>§ Information et sensibilisation des opérateurs assurés</li> </ul>	MINENV/SPIAF/ DGF	160	300	460
C	Lutter contre l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des ressources et produits forestiers et fauniques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Réhabiliter le corps des métiers (garde-forestier et garde-chasse) ;</li> <li>§ Recycler et équiper les corps de métier ;</li> <li>§ Inclure dans le cahier de charge des exploitants forestiers, les obligations relatives à la gestion de la faune ;</li> <li>§ Produire et appliquer les textes réglementaires sur la chasse et la pêche durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Corps de métier réhabilité, équipé et recyclé ;</li> <li>§ Fraude et commerce illégal de ces produits diminués ;</li> <li>§ Textes réglementaires sur la chasse disponible opérationnel.</li> </ul>	MINENV/SPIAF/ DRFC/DDD	80	1.000	1.080
D	Appuyer le développement des filières et la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Dresser le répertoire des PFNL ;</li> <li>§ Identifier les filières possibles ;</li> <li>§ Elaborer les normes de récolte ;</li> <li>§ Sélectionner les filières principales à appuyer ;</li> <li>§ Organiser un atelier sur les PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Répertoire des PFNL établi ;</li> <li>§ Filières à appuyer définies ;</li> <li>§ Normes de récolte élaborés ;</li> <li>§ Atelier organisé.</li> </ul>	MINENV/SGECCN/DRFC	240	600	840

E	Définir une stratégie globale et un plan d'action en vue d'une industrialisation intégrée et plus poussée de la filière bois en conformité avec la politique de l'aménagement durable de forêts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Organiser des concertations avec les opérateurs privés de la filière ;</li> <li>§ Produire un plan global d'industrialisation de la filière ;</li> <li>§ Promouvoir les essences nouvelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Participation des opérateurs privés assurés ;</li> <li>§ Une stratégie d'industrialisation est élaborée ;</li> <li>§ Les nouvelles essences sont promues</li> </ul>	MINENV/CPB/ secteur privé	100	800	900
F	Intensifier les opérations de reboisement et de régénération des ressources ligneuses et non ligneuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Actualiser le programme national de reboisement ;</li> <li>§ Rechercher e divulguer les nouvelles sources de financement ;</li> <li>§ Exécuter les actions en rapport avec les filières prioritaires identifiées pour les PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Programme national de reboisement actualisé ;</li> <li>§ Nouvelles sources de financement identifiées et sollicitées ;</li> <li>§ Activités de régénération des PFNL initiées.</li> </ul>	MINENV/ SGECN/SNR/DRFC/ ONG et communautés rurales	70	600	670
g	Intensifier les zones à écologie fragile les opérations de lutte contre les effets de la désertification, de la sécheresse et autres calamités naturelles, notamment par les techniques agroforestières et de défense et de restauration des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Identifier les zones à écologie fragile ;</li> <li>§ Elaborer et adopter le plan national de la lutte contre la désertification ;</li> <li>§ Sensibiliser et informer les populations situées autour des zones à écologie fragile sur les techniques agroforestières de défense et de restauration des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Zones à écologie fragile identifiées ;</li> <li>§ Plan de national de lutte contre la désertification adopté ;</li> <li>§ Sensibilisation et information des populations concernées assurées.</li> </ul>	MINENV/SGECN/DDD/ DGF/SNR	300	5.000	5.300
Sous-total (objectif c)					1.010	8.900	9.910

**D-Les populations riveraines sont impliquées dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques et dans les activités alternatives, et en tirent des revenus et des bénéfices réguliers et substantiels**

N°	Action nationale prioritaire et convergente	Actions spécifiques à entreprendre	Indicateurs/ résultat intermédiaire	Responsable national/ planification/ programmation	Investissements sur budgets nationaux (millier de \$US)	Investissements sur budgets extérieurs (millier de \$US)	Total (millier de \$US)
a	Développer et mettre en œuvre des mécanismes de cogestion des ressources forestières et fauniques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Sensibiliser la population sur l'importance des ressources forestières et fauniques ;</li> <li>§ Organiser les rencontres de concertation avec les populations concernées ;</li> <li>§ Elaborer et adopter les instruments de gestion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Populations sensibilisées ;</li> <li>§ Instruments de cogestion élaborés et adoptés.</li> </ul>	MINENV/SGECN/DGF	320	800	1.120
b	Accroître la part des revenus tirés de l'exploitation des ressources forestières des ressources forestières et fauniques destinées aux populations locales, y compris les pygmées, et développer et mettre en œuvre des mécanismes appropriés de rétrocession (lutte contre la pauvreté).	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Evaluer la part actuelle des revenus destinés aux populations locales et étudier les possibilités de son accroissement ;</li> <li>§ Déterminer en concertation avec les populations les mécanismes de rétrocession des recettes et leur allocation aux activités de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Part des revenus destinés aux populations locales est connue ;</li> <li>§ Mécanismes de rétrocession déterminés ;</li> <li>§ Développement rural</li> </ul>	MINENV/SGECN/ICCN	320	900	1.220

			et lutte contre la pauvreté amorcée.					
c	Développer et mettre en œuvre les activités alternatives, notamment à proximité des aires protégées.	§ Identifier les activités alternatives appropriées en concertation avec les populations locales (agroforesterie, reboisement à but énergétique, etc) ; § Mettre en œuvre les activités retenues.	§ Activités alternatives identifiées ; § Mise en œuvre des activités initiées et la pression sur les aires protégées atténuée.	MINENV/DGF/SNR/IC CN	60	600	660	
d	Définir et faire adopter un cadre réglementaire rassurant les populations quant à l'accès et la gestion des ressources naturelles	§ Réviser et promulguer la loi sur la conservation ; § Vulgariser la loi sur le régime forestier.	§ Loi sur la conservation révisée et promulguée ; § Loi sur le régime forestier vulgarisée.	MINENV/DGF/ ICCN	160	600	960	
	Sous-total (objectif D)					860	3.100	3.960

<b>E - La coopération en matière des forêts et environnement entre les Etats de la sous-région d'Afrique Centrale est effective</b>							
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Actions spécifiques à entreprendre	Indicateurs/ résultat intermédiaire	Responsable national/ planification/ programmation	Investissements sur budgets nationaux (millier de \$US)	Investissements sur budgets extérieurs (millier de \$US)	Total (millier de \$US)
a	Mettre en place des mécanismes de financement des opérations de coopération sous-régionale.	§ Organiser des concertations inter-états pour la mise sur pied d'un fonds fiduciaire sous-régional ; § Produire des règles de gestion de gestion concertée des fonds.	§ Mécanisme de financement arrêté ; § Règles de gestion définies.	MINENV /DDD	20	100	120
b	Mettre en place des programmes de renforcement des capacités.	§ Réaliser la revue institutionnelle du secteur forestier ; § Ouvrir une école forestière de niveau universitaire ; § Redynamiser le réseau de formation sous-régionale ; § Formation modulaire en faveur des cadres, techniciens et agents de l'administration forestière, du secteur privé et de la société civile ; § Appui logistique et matériel	§ Diagnostic institutionnelle établi et besoins en formation ressortis ; § La formation forestière universitaire est assurée ; § Le recyclage des cadres, techniciens et agents assurés ; § Les besoins logistiques et matériels assurés.	MINENV/Universités	60	8.000	8.060
c	Assurer la coordination le suivi et l'évaluation permanente des opérations de coopération sous-régionale.	§ Instituer une cellule nationale de coordination et de suivi ; § Organiser des concertations inter-états périodiques.	§ Le suivi des opérations de coopérations de coopération sous-régionale assuré.	MINENV	40	1.000	1.040
d	Définir une stratégie nationale de financement des actions prioritaires.	§ Produire un agenda des actions prioritaires ; § Discuter de la stratégie de financement	§ Le document de la stratégie élaboré et le mécanisme national de financement mis en place.	MINENV/DDD/ Ministère des Finances et Budget /FRCF	40	100	140
	Sous-total (objectif D)				160	9.200	9.360
<b>TOTAL GENERAL (objectifs A, B, C, D, et E)</b>					<b>3.120</b>	<b>175.240</b>	<b>178.360</b>

## **II.7- ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONPOSANTE NA NATIONALE DU PLAN DE CONVERGENCE – GABON**

### **ACTIONS FUTURES POUR LES (3) PROCHAINES ANNEES**

Par Pierre NGAVOURA

#### **1. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE FORETS ET ENVIRONNEMENT**

**Il s'agit d'une politique forestière ancrée dans une vision de développement durable. Elle est progressivement mise en place depuis la promulgation de la loi 016.01 portant Code forestier en République Gabonaise. Telle que déterminée par le Gouvernement, elle a pour objectif principal la gestion durable des ressources forestières et fauniques.**

Cette politique vise à accroître la contribution du secteur forêts et environnement à l'économie nationale. Elle repose sur plusieurs axes stratégiques dont les principaux sont :

- la protection à court et moyen terme des biomes terrestres et aquatiques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement, condition sine qua none à l'exploitation des ressources forestières ;
- l'industrialisation et la segmentation de la filière bois ;
- la diversification et la valorisation de tous les produits issus de la forêt y compris les ressources forestières autres que le bois d'œuvre ;
- l'implication et la participation croissante des nationaux dans la gestion des ressources forestières et la transformation locale des produits forestiers ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de la Direction Générale des Eaux et Forêts.

Dans le cadre de sa mise en œuvre effective, en dépit de quelques contraintes inhérentes aux manques de moyens humain, matériel et financier la Direction Générale des Eaux et Forêts a entrepris un certain nombre d'activités dont les plus significatives sont :

- le renforcement du cadre réglementaire,
- l'élaboration des documents techniques devant compléter les dispositifs réglementaires (Guide technique d'aménagement, modèle type de convention provisoire d'aménagement-exploitation-transformation),
- l'actualisation du fichier des permis d'exploitation forestière,
- la poursuite d'une politique d'intégration dans le cadre de l'harmonisation des actions entreprises dans les secteurs de la Forêt, de la Faunes et des Biens environnementaux

Des réflexions sont en cours sur les questions suivantes :

- la fiscalité forestière et faunique adaptée et incitative,
- la révision de l'organigramme de la Direction Générale des Eaux et Forêts afin de l'adapter au nouveau contexte politique et administratif, notamment au niveau de la réforme administrative,
- la mise en place d'un cadre réglementaire devant régir la gestion de la Faune et des Aires protégées,

- la mise en place d'une stratégie sectorielle dans un contexte de gestion intégrée des ressources forestières et environnementales dénommée Programme Sectoriel Forêts, Pêche et Environnement (PSFE) avec le concours des partenaires locaux et extérieurs.

## **2. CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE**

### **21. Elaboration d'un nouvel organigramme du Ministère chargé des Eaux et Forêts**

Une refonte de l'organigramme du Ministère chargé des Eaux et Forêts est en cours afin d'adapter les structures du département aux défis du moment. Cette révision tient compte du classement et de la gestion à terme des treize (13) parcs nationaux, du processus d'aménagement durable des forêts en cours ainsi que de l'industrialisation locale, à haute valeur ajoutée, de la filière bois.

### **22. Renforcement du cadre réglementaire**

**Il fait suite à la promulgation de la loi 016/01 portant Code forestier en République Gabonaise. Cet arsenal réglementaire vient davantage orienter et contrôler le comportement de tous les acteurs impliqués dans le cadre de la mise en œuvre des réformes entreprises dans le secteur. Ainsi, 28 projets textes réglementaires pris en application de la loi précitée ont été élaborés pour parer au plus urgent. Ces projets se répartissent comme suit :**

- 1 loi portant création d'un Fonds Forestier National (FFN) en application de l'article 250 de la loi 016/01 ;
- 3 arrêtés ;
- 24 décrets d'application.

#### **q *Projet de loi.***

Il vient combler un vide dans le fonctionnement efficient des services centraux et provinciaux. Il vient aussi permettre au pays d'honorer régulièrement ses contributions auprès des organisations internationales. Ledit fonds devrait être alimenté par des dons, legs, sommes perçues au titre des prestations de l'administration des Eaux et Forêts ainsi que des prélèvements à effectuer sur les taxes applicables à la forêt et à la faune.

#### **q *Projet d'arrêtés et décrets***

Ils précisent les conditions techniques d'application de la loi 016/01 portant Code forestier en République Gabonaise.

D'autres projets de décrets viendront compléter les 28 précédents pour permettre aux intervenants du secteur d'agir conformément aux orientations du Gouvernement de la République.

## **3. AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS**

### **31. Situation concessions forestières attribuées**

311. Permis et titres d'exploitation forestière selon la loi 1/82

**Il s'agit des permis temporaires d'exploitation (PTE), des permis industriels (PI) et des lots de la zone d'attraction du chemin de fer Transgabonais (lots ZACF), les permis spéciaux et les coupes familiales. Ces différents permis avaient été conçus selon des vocations précises(cf tableau 1), à savoir : exportation des grumes, transformation locales et amélioration des conditions de vie des villageois. Jusqu'à un passé récent, ils**

étaient en grande partie orientés vers la production des grumes pour des fins d'exportation.

Tableau 1 : Permis et titres d'exploitation selon la loi 1/82

Types de permis	Superficie (ha) / Nb de pieds	Durée	Observations
<i>1. Permis superficiels</i>			
Permis temporaire d'exploitation (PTE)	5.00 à 20.000 ha	jusqu'à 17 ans	Ils sont attribués à toute personne physique ou morale sans distinction de nationalité en vue de l'exportation des grumes.
Permis industriel (PI)	20.000 à 200.000 ha	15 à 30 ans	75% de la production de grumes issue de ce permis est prévue d'être transformée localement
Permis de la zone d'attraction du chemin de fer (ZACF)	par lot		Situés le long du tracé du chemin de fer Transgabonais, lesdits lots sont destinés aux grandes entreprises forestières. Elles ont la possibilité d'exporter ou de transformer localement leur production en grumes.
<i>2. Permis par pied</i>			
Permis spéciaux	3 pieds max		Réservés aux populations locales pour la construction des cases, pirogues, etc. Ils sont assujetti au paiement de la mise à prix et charges forestières.
Coupes familiales	100 pieds max	1 an	Réservées aux villageois pour satisfaire les besoins locaux. L'instruction du dossier est effectuée à l'Inspection provinciale des Eaux et Forêts dont relève le demandeur. L'attribution se fait par adjudication. Ils sont assujetti au paiement de la mise à prix et charges forestières.

Le tableau ci-après donne les superficies par type de permis attribués.

Type de permis	Nombre	Superficie (ha)	% superficie attribuée
Permis temporaire d'exploitation (PTE)	290	3 266 543	29
Permis industriel (PI)	134	6 413 693	57
Lots de la zone d'attraction du chemin de fer (ZACF)	26	1 643 268	15
<b>Total</b>	<b>450</b>	<b>11 323 504</b>	<b>100</b>

Source : DGEF, 2003

312. Permis et titre d'exploitation forestière selon la loi 016/01

**La loi 016/01 définit trois (3) types de permis (cf tableau 2), à savoir :**

- Ø concession forestière sous aménagement durable (CFAD) ;
- Ø permis forestier associé (PFA) ;
- Ø permis de gré à gré (PGG).

Tableau 2 : Types de permis selon la loi 16/01

Types de permis	Sup. (ha) / Nb de pieds	Durée	Observations
<i>1. Permis superficiaires</i>			
Concession forestière sous aménagement durable (CFAD)	50 000 à 200.000 ha	rotation	Pour un même titulaire, le seuil de 600 000 ha ne doit pas être dépassé. C'est un permis à vocation industriel. Il est attribué dans le domaine forestier permanent. Lorsqu'il est situé dans les périmètres de reboisement, il fait l'objet d'une adjudication publique dont les conditions sont définies par arrêté du Ministre chargé des Eaux et Forêts. Sa durée de validité est d'au moins 20 ans (articles 106 à 110).
Permis forestier associé (PFA)	variable	rotation	Il est réservé aux nationaux dans des forêts du domaine forestier permanent. Il fait l'objet d'une adjudication lorsqu'il est situé dans les périmètres de reboisement et les forêts sensibles ou limitrophes du domaine forestier rural. Sa superficie ne peut être supérieure à 15 000 ha s'il est intégré à une CFAD; elle est égale à 50 000 ha s'il fait l'objet d'un plan d'aménagement par le titulaire. Sa durée de validité est d'au moins 20 ans (articles 99, 100 et 112).
<i>2. Permis par pied</i>			
Permis de gré à gré (PGG)	50 pieds au plus	1 an	Il est réservé aux nationaux résidant en milieu rural. IL est attribué dans des périmètres préalablement identifiés et matérialisés à l'intérieur du domaine forestier rural par l'administration des Eaux et Forêts. Il ne pourra être attribué de PGG qu'après la période transitoire qui prend fin le 31 décembre 2005 (articles 95, 114).

### 32. Apurement de l'ancienne situation

**La loi n°016/01 consacre une période transitoire de quatre (4) ans (du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2005) au cours de laquelle il sera procédé à l'apurement de l'ancienne situation (permis institués dans le cadre de la loi 1/82) avant de passer, de façon irrévocable, à une gestion forestière axée sur les types de concessions définis par la loi 016/01. Cette mutation se fait par le biais des conventions provisoires d'aménagement-exploitation-transformation signées entre l'administration des Eaux et Forêts d'une part, et l'opérateur économique d'autre part.**

La nouvelle stratégie vise à disposer de 14 millions d'hectares du domaine forestier permanent répartis comme suit :

- 10 millions d'hectares de forêts de production de bois d'œuvre
- 4 millions d'hectares d'aires protégées



### 33. Situation du processus d'aménagement forestier

**L'ensemble des forêts de production soumises à des exploitations doit faire l'objet d'un plan d'aménagement forestier durable présenté par les exploitants forestiers et approuvé par le Ministère chargé des Eaux et Forêts avant son application.**

**L'Administration des Eaux et Forêts est chargée de superviser et de contrôler l'ensemble du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement forestier durable.**

La situation du processus d'aménagement durable des forêts gabonaises est figurée dans le tableau et la carte ci-après.

N° d'ordre	Stade atteint	Nombre de concessions forestières	Superficie (ha)
1	Plans d'aménagement produits et mis en application	6	2 087 926
2	Plans d'aménagement en cours de production	3	1 088 495
3	Rapport d'étude de faisabilité/Inventaire d'exploration réalisés	6	1 951 424
4	Rapport d'étude de faisabilité/Inventaire d'exploration en cours	10	2 175 101
Total		25	7 302 946

### 34. Renforcement des capacités

#### 341. Renforcement des capacités

**Les opérations pilotes d'aménagement réalisés en régie ont permis de former plusieurs agents de la Direction Générale des Eaux et Forêts aux étapes d'élaboration de plans d'aménagement en plus des programmes de formation dispensés à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts du Cap-Estérias.**

**Cette formation se complète également à travers des séminaires, ateliers et conférences. Récemment se sont tenus à Libreville aux mois de mars et mai 2003, avec le concours de la Coopération Française, deux ateliers de formation des agents de terrain à l'application des dispositions du code forestier et aux techniques d'aménagement durable des forêts.**

#### 342. Contraintes

L'avancée du processus d'aménagement forestier aussi bien au niveau des acteurs privés que publics s'est notamment faite grâce au concours de nombreux bailleurs de fonds. Cette aide s'est traduite dans le secteur public par des projets tels que le Projet Forêts et Environnement et l'OIBT.

**L'ensemble des activités créées dans le cadre de ces projets a permis de créer une dynamique qui malheureusement s'est estompée avec la fin des financements extérieurs.**

## 35. Perspectives

- renforcer les mesures réglementaires en matière d'aménagement des forêts ;
- appuyer le processus de suivi des programmes d'aménagement forestier et d'industrialisation de la filière bois ;
- procéder au recrutement massif des agents subalternes pour le déploiement des effectifs sur le terrain.

## 4. AIRES PROTEGEES

### 41. Situation actuelle

Création d'un réseau de treize parcs nationaux (PN) représentatifs de la diversité biologique de la sous-région. la superficie totale est évaluée à 3.007.445 hectares, représentant 11,23% du territoire national. L'objectif à terme est d'atteindre 4 millions d'hectares en aires protégées. Besoin en ressource humaine des parcs nouvellement créés

N° ordre	Nom des Parcs nouvellement créés	Besoins en ressources humaines	Superficie (ha)
1	Akanda	23	53.780
2	Birougou	26	69.021
3	Ivindo	55	300.274
4	Loango	39	155.224
5	Lopé	70	484.894
6	Mayumba	32	97.163
7	Minkébé	87	756.669
8	Moukalaba-Monts Doudou	67	449.548
9	Monts de Cristal	35	119.636
10	Mwagné	34	116.475
11	Plateau Batéké	45	204.854
12	Pongara	29	92.969
13	Waka	33	106.938
<b>Total</b>		<b>575</b>	<b>3.007.445</b>

Classement des espèces animales sauvages non domestiques, le nombre des espèces intégralement et partiellement protégées est passé respectivement de 20 à 58 et de 26 à 18.

### 42. Nouveaux développements

- Production du nouvel organigramme de la Direction de la faune et de la Chasse (DFC);
- Création d'une base des données sur les 13 parcs nationaux, en collaboration avec le WCS (Images de terrain, données SIG, données faunique et floristiques des sites, données sur les activités des populations autochtones) ;
- Renforcement de la coopération entre les ONG environnementales et l'administration ;
- Création du Conseil National des parcs Nationaux par Ordonnance N°006/PR/du 22 août 2002 ;
- Partenariat avec l'Union Européenne (PSVAP) et le WWF, qui interviennent dans le Complexe de Gamba. Le WCS et ECOFAC interviennent plus dans le PN de la Lopé (Safari-photo, Pêche sportive, chasse sportive, tourisme de vision, séquestration du carbone, etc.);
- Missions d'information et de sensibilisation sur la création des PN, auprès des populations locales par (DFC, WCS);

- Participation à plusieurs conférences internationales sur la conservation;
- Elaboration des canevas de plans d'aménagement par WWF, WWC, DFC;
- Elaboration des textes d'application du nouveau code forestier;
- Elaboration d'une stratégie nationale de gestion de la viande de brousse (consiste à organiser les activités de la chasse villageoise);
- Engagement affirmé par de multiples séminaires sur les transfrontalières ;
- Développement d'infrastructures d'accueil dans les parcs nationaux de la Lopé, de Loango par des opérateurs économiques ;
- Mise en valeur de certaines espèces fauniques et floristique, à l'aide des études réalisées en collaboration avec le WCS dans le PN de la Lopé, sur :
  - La phénologie des espèces végétales dans le PN de la Lopé;
  - Le suivi des espèces animales par télémétrie ( buffles, mandrill) ;
  - La biologie des éléphants de forêt ;
  - Le suivi des baleines à bosse et des tortues marines.

#### **43. Perspectives**

- Renforcement du cadre institutionnel ;
- Validation du nouvel organigramme de la DFC ;
- Valorisation des Zones humides ;
- Mise en place d'un réseau transfrontalier d'aires protégées ;
- Mise en places des protocoles d'entente avec les sociétés d'exploitation forestière, pour la gestion de la faune dans les concessions forestières ;
- Renforcer le processus d'harmonisation des politiques sous-régionales en matière de gestion durable des ressources naturelles ;
- Validation de la stratégie nationale de gestion de la viande de brousse ;
- Délimitation des parcs nationaux ;
- Renforcement des capacités ;
- Etablissement des plans d'aménagement.

## **5. INDUSTRIALISATION DE LA FILIERE BOIS**

### **51. Situation actuelle**

L'industrie du bois au Gabon comprend :

- Ø Le sciage ;
- Ø Le déroulage ;
- Ø Le placage ;
- Ø Le tranchage
- Ø Les petites unités de menuiseries ébénisteries.

Elle vise la transformation plus poussée de nos bois pour un meilleur accroissement des recettes du secteur bois, la création d'emplois et une fixation des populations.

On enregistre à ce jour 45 unités de transformations du bois dont :

**34 scieries ; 7 usines de déroulage ,3 usines de fabrication de contreplaqué et une usine de tranchage.**

Le taux de transformation du bois a progressé de 6% en 1998 à 20.7% en 2002.

L'industries du bois reste cependant embryonnaire et est marqué par la prédominance de la première transformation .

## 52. Contraintes

Les maux qui minent cette industries sont marqués par :

- Ø une faible récolte du bois par rapport aux potentialités qu'offre la forêt,
- Ø la prédominance d'une seule essence dans la transformation du bois,
- Ø l'existence d'une parafiscalité incontrôlée qui pénalise les entreprises forestières,
- Ø la faiblesse de l'administration dans l'application de la réglementation,
- Ø l'étroitesse du marché local,
- Ø l'insuffisance d'investissement pour le développement du secteur,
- Ø les difficiles conditions d'exploitation,
- Ø la mauvaise connaissance de la ressource.

**Pour parler de la politique d'industrialisation, les objectifs et stratégies d'action sont présentés sur un horizon de 27 ans soit d'ici l'an 2025 dans le Plan Directeur en Matière d'Industrialisation de la Filière Bois élaboré par la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) avec le concours financier de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT).**

Les objectifs retenus par le plan sont au nombre de huit (8). Il s'agit de :

- 1/- Développer le marché des bois transformés pour l'ensemble des ressources forestières ;
- 2/- Augmenter progressivement le taux de transformation des bois ;
- 3/- Favoriser l'avancement technologique et l'intégration des outils modernes de transformation ;
- 4/- Créer un environnement favorisant la recherche et le transfert des résultats aux entreprises ;
- 5/- contribuer au développement des ressources humaines requises pour satisfaire les besoins particuliers d'industrialisation ;
- 6/- Favoriser le développement de structures de transport adaptées aux besoins présents et futurs des entreprises de la filière bois ;
- 7/- Mettre en place un cadre législatif clair et une fiscalité compétitive ;
- 8/- Garantir que toutes les actions posées sont en conformité avec les critères de gestion durable des forêts.

Sur Le plan pratique, la Direction Générale des Eaux et Forêts a mené un certain nombre d'actions visant le renforcement et la promotion de l'industrialisation de la filière bois, politique prônée par le gouvernement depuis la création de la commission interministérielle en juin 1995.

On notera le projet de création de la carte de scieur artisanal, le projet d'identification et d'immatriculation des unités de 2<sup>ieme</sup> et 3<sup>ieme</sup> transformation du bois, le projet de création d'un centre de promotion du bois, l'étude sur la commercialisation du bois de chauffe et du charbon de bois, le suivi et contrôle des activités industrielles, l'étude sur l'adéquation possibilité forestière et dimensionnement de l'outil industriel à mettre en place et enfin la mise en place des mécanismes incitant les nationaux à l'exploitation et à la transformation du bois.

## 6. FISCALITE FORESTIERE

La fiscalité forestière est devenue aujourd'hui un champ de forces où l'intérêt public et les intérêts privés sont en proie à des divergences d'appréciation et de perception. Notons toutefois que pendant plus de 40 ans, la fiscalité forestière au Gabon est restée l'une des plus

basses dans la sous-région. Tout en tenant donc compte du contexte économique actuel du pays d'une part, et de l'évolution du secteur forestier d'autre part, le Gouvernement, sans vouloir porter atteinte aux intérêts des opérateurs économiques, a mis en place une fiscalité déterminée par les résultats des études ayant porté sur l'analyse économique et financière. La fiscalité mis en place se veut juste, équitable et rentable pour la profession et pour le pays.

Au regard de ce qui précède, une réflexion menée par me Ministère de l'Economie Forestière et aujourd'hui entérinée par les experts du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget a abouti aux résultats ci-dessous :

- a) taxe de superficie : 600 Fcfa/ha ;
- b) taxe d'abattage dont l'assiette est la superficie de l'assiette annuelle de coupe et le taux variable par zone d'exploitation, entre 600 000 Fcfa et 300 000 Fcfa/ha.

## **7. PROGRAMME SECTORIEL FORETS ET ENVIRONNEMENT (PSFE)**

A la demande du Ministre chargé des Eaux et Forêts, la réflexion sur le PSFE a repris au deuxième trimestre 2003.

Dans le contexte de recadrage de ce programme, deux principes fondamentaux sont mis en exergue :

- le recentrage du PSFE sur les prérogatives du Ministère ;
- l'appropriation du PSFE par les différentes directions générales du ministère.

**La Direction Générale des Eaux et Forêts prend une part active aux dites activités depuis le reprise des travaux. Elle a ainsi participé à l'atelier de validation d'avril 2003 au cours de laquelle elle a clairement réaffirmé les objectifs poursuivis par cette administration à moyen et long terme. Il s'agit de :**

- gérer les forêts de manière durable et responsable ;
- améliorer la valorisation et la commercialisation des produits forestiers ;
- mettre en place une fiscalité forestière, rentable, adaptée et incitative ;
- assurer la gestion des plans d'eau et des zones humides.

La finalité de cette stratégie est de :

- créer un cadre attrayant et favorable aux investissements ;
- cibler les investissements de l'Etat et des partenaires du Gabon en matière de développement ;
- améliorer la gouvernance et les performances de l'administration et des acteurs privés impliqués dans l'exploitation des ressources du secteur forêt.

## **II.8-ACTIONS PRIORITAIRES NATIONALES : NIVEAU D'EXECUTION TCHAD**

Le niveau d'exécution fera l'objet d'une sommaire présentation en raison des moyennes limites à la disposition des acteurs en charge du programme. En conséquence, il y a eu peu de réalisations.

### ***A. Connaissance de la ressource et des dynamiques des écosystèmes***

- Dans le cadre du Projet « Energie Domestique et Environnement : un inventaire a été réalisé mais il est limité à ce zone d'approvisionnement de la ville de N'Djamena, en zone sahélienne. L'extension de ce projet est envisagée et programmée pour toucher la zone soudanienne, notamment la zone du Projet Pétrole.
- Un projet d'inventaire général des ressources forestières est élaboré et soumis au financement.

### ***B. Conservation de la Biodiversité***

- Loi 14, définissant les principes généraux de la protection d l'environnement : 11 projets de textes d'application de cette loi ont été élaborés et en attente d'adoption.
- La stratégie Nationale et le plan d'Action en matière de Biodiversité (SNPA – DB) a été élaborée et adoptée ; sa mise en œuvre a démarré ; les comités régionaux de la biodiversité sont mis en place et réactivés.
- Aires protégées transfrontalières

TCHAD – CAMEROUN : il y a déjà quelques avancées dans ce domaine ; notamment à travers des visites de terrain entre les techniciens des 2 pays mais le projet n'a pas encore pris coups ; la démarche se poursuit.

TCHAD – RCA : en raison des événements survenus en RCA et qui ont eu des répercussions sur la zone concernée, le processus en vue de matérialiser les actions dans ce domaine est mis en veilleuse.

- Des opérations coups de poing contre les délits forestiers et de braconnage sont couramment organisées dans la zone de N'Djaména par une brigade forestière mobile et par les services des inspections forestières pour le reste du territoire national.
- Un projet de loi portant code des forêts, de la faune et de la pêche est élaboré et en attente d'adoption.

### ***C. Valorisation durable des ressources naturelles***

- l'Agence pour l'énergie domestique et l'Environnement (A.E.DE) à travers la loi n° 36 contribue à la gestion durable des ressources forestières dans la zone de N'Djaména.
- Mais il se développe également l'utilisation d'énergies alternatives, notamment les cuisinières à gaz en vue de diminuer la pression sur les ressources ligneuses.

#### ***D. Amélioration de la collaboration entre les parties prenantes***

Les principaux partenaires actifs sur le terrain dans la contribution à la conservation et à la gestion durable des ressources forestières dans le Pays sont entre autres :

France (AFD), Union européenne, Allemagne (GTZ), FAO, PNUD, FEM, Banque Mondiale. S'y ajoutent les ONGs nationales, la CBLT à travers les actions en cours dans le cadre de la convention de Ramsar dans la zone du Lac Tchad.

#### ***E. Développement d'alternatives à la pression / Utilisation des ressources naturelles***

Outre l'énergie solaire dont l'usage se fait progressivement, il est envisagé la réalisation d'une cimenterie dont les produits aideront à réduire la pression sur la forêt, le bois étant utilisé de plus en plus pour la cuisson des briques pour les constructions.

<b>A La base de données sur les ressources naturelles de la sous région est établie</b>					
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Action spécifiques à entreprendre	Indicateurs/résultats intermédiaires	Responsable national /planification/programmation	Investissements sur budgets nationaux (Mfcfa)
a	Harmoniser les normes d'inventaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertoire et évaluer les normes d'inventaires en usage dans le pays ;</li> <li>- Améliorer le cas échéant les normes d'inventaire en les mettant en harmonie avec celles des pays aux conditions similaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- normes d'inventaires en usage dans le pays répertoriées et évaluées</li> <li>- Normes d'inventaires améliorées et harmonisées</li> </ul>	MEE	15
b	Poursuivre les inventaires de reconnaissance générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- actualisation et mise en œuvre du projet d'étude sectorielle des ressources agro-sylvo-pastorales dans le bassin du Salamat</li> <li>-Réalisation de l'inventaire général des ressources naturelles</li> <li>-Soumission du projet aux bailleurs</li> <li>-Mise en œuvre du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet actualisé approuvé et soumis aux bailleurs.</li> <li>- Rapport d'étude disponible</li> <li>- Résultats d'inventaire disponibles.</li> </ul>	DPFLCD	(Contrepartie de l'Etat en terme de salaires des fonctionnaires, électricité, eau, téléphone à partir de la mise en œuvre du projet)  80
c	Mettre en place un système de gestion et de diffusion des données sur les ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamisation de la cellule de suivi filière</li> <li>- Opérationnalisation du système d'information environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule nationale de suivi des filières équipée en matériels informatiques</li> <li>- Système d'information environnementale opérationnelle</li> </ul>	SG/MEE PRGIE/ DPFLCD	33



<b>B Un domaine forestier permanent comportant un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes de la sous-région est défini /circonscrit</b>					
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Actions spécifiques à entreprendre	Indicateurs/résultats intermédiaires	Responsable national /planification/pr ogrammation	Investissements sur budgets nationaux (Mfcfa)
a	Identifier les zones prioritaires de conservation	Valider au niveau national les cartes des aires protégées transfrontalières : TCHAD – RCA TCHAD – Cameroun	Cartes des aires transfrontalières réalisées et validées - Nombre de sites transfrontaliers retenus et validés	MEE / DCFAP	20
b	Créer de nouvelles aires protégées nationales et/ou transfrontalières	Poursuivre les études en vue de délimiter et cartographier les sites protégés transfrontaliers : TCHAD – RCA TCHAD – Cameroun	- Rapport d'étude disponible - sites délimités et cartographiés * Contrainte : sécurisation de la zone d'étude	MEE/DCFAP	75
c	Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des aires protégées nationales et transfrontalières	Mettre en œuvre la SNPA-DB en ce qui concerne spécifiquement les aires protégées transfrontalières : <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer le projet d'aires protégées transfrontalières Tchad –RCA</li> <li>Transformer en projet d'aires protégées transfrontalières Tchad – Cameroun, les projets de réserves de faune de Larmanaye et Mbaïnamar</li> </ul>	- Projet d'aires protégées Tchad – RCA élaboré et validé  - Projet d'aires protégées Tchad – Cameroun élaboré et validé  * Contrainte : sécurisation de la zone	MEE/DCFAP	25
d	Cibler les zones prioritaires susceptibles d'être érigées en blocs de chasse.	Valider au niveau national les cartes des zones de chasse.	Cartes des domaines de chasse réalisées et validées. Nombre des zones de chasse et de blocs retenus et validés	MEE / DCFAP	20
e	Etablir de nouveaux blocs de chasse conformément aux nouveaux découpages administratifs.	Mener les études en vue de délimiter et cartographier les domaines de chasse.	-Rapport d'études disponibles. -Domaines de chasse délimités et cartographiés.	MEE/DCFAP	40
f	Mettre en œuvre les plans de gestion des zones de chasse nouvellement créées	Mettre en œuvre un plan de tir et de latitude d'abattage.	Initier un projet d'exploitation de la faune.	MEE/DCFAP	15

<b>C Les Ressources naturelles sont mises en valeur et utilisées d'une manière durable</b>					
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Action spécifiques à entreprendre	Indicateurs/résultats intermédiaires	Responsable national /planification/pr ogrammation	Investissements sur budgets nationaux (Mfcfa)
a	Mettre en place les normes officielles d'élaboration, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi des plants d'aménagement, en y intégrant la faune	Application au niveau national de la loi 36 conférons l'aménagement, la gestion et le suivi des ressources naturelles au collectivités locales décentralisées	Loi 36 et ses textes d'application mis en vigueur au niveau national	MEE/DPFLCD/AEDE	- Salaire - Eau - Electricité - Téléphone  30
b	Soumettre les concessions forestières et autres forêts affectées à l'aménagement				
c	Lutter contre l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des ressources et produits forestiers et fauniques	- Finalisation du projet de plan de lutte antibraconnage  - Financement - Mise en œuvre .	- Projet finaliser et mis en œuvre - Maîtrise des activités de braconnage	DCFAP	Salaire, Eau, Electricité, Téléphone  100
d	Appuyer le développement des filières et la gestion durable des produits forestiers non ligneux	- Redynamiser la cellule nationale de suivi des filières - élaboration des projets d'étude des ressources à vocation économique dans les trois zones bioclimatiques du Tchad - Renforcer les capacités de la coordination nationale du programme SAFORGEN	-régularité des réunion du comité de pilotage sur les différentes filières - projet d'étude sur les ressources à vocation économiques élaborées et soumises aux bailleurs	DPFLCD	- Salaire - Eau - Electricité - Téléphone - Etc,  30
e	Intensifier les opérations de reboisement et de régénération des ressources ligneuses et non ligneuses	-Multiplication et suivi des ONG, Ass. Groupements qui oeuvrent en matière de reboisement -Augmentation du budget de reboisement -Augmentation du budget de reboisement - Renforcement de la capacité de production des plants dans les pépinières nationales	- ONG , ASS, Groupes locaux suivis et encadrés - Pépinières nationales renforcés - Textes rétrocedant la gestion des ressources Forestières élaborés et appliqués	DPFLCD	          90

		- Finalisation des textes relatifs à la rétrocession et la gestion des ressources forestières aux collectivités locales décentralisées			
f	Intensifier dans les zones à écologie fragile les opérations de lutte contre les effets de la désertification, de la sécheresse et autres calamités naturelles, notamment par les techniques agro-forestières et de défense et de restauration des sols	- Mise en œuvre du plan d'action national sur la lutte contre la désertification (PAN)  - Etude de mise en défens des zones dégradées autour de N'Djaména.	- Au moins un à deux projets du plan d'action national mis en œuvre  - TDR finalisés et étude démarrée	ONC /LCD DPFLCD AEDE	80

<b>D</b>	<b>Les populations riverains sont impliquées dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques et dans les activités alternatives, et en tirent des revenus et des bénéfices réguliers et substantiels</b>				
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Action spécifiques à entreprendre	Indicateurs/résultats intermédiaires	Responsable national /planification/programmation	Investissements sur budgets nationaux (Mfcfa)
a	Développer et mettre en œuvre des mécanismes de cogestion des ressources forestières et fauniques	- Application du décret 107 de la loi 36 - Actualisation du texte réglementant l'accès aux parcs	- Texte appliqués - Le mécanisme de réparation des taxes forestières en milieu rural en vigueur dynamique - Texte réglementaires actualisés	DPFPLCD AEDE DCFAP	10
b	Accroître la part des revenus tirés de l'exploitation des ressources forestières fauniques destinées aux populations locales, y compris les pygmées, et développer et mettre en œuvre des mécanismes appropriés de rétrocession (lutte contre la pauvreté)	- Intensification de sensibilisation d'information sur l'application de la loi 36 et ses textes d'application auprès des usagers - mise en œuvre du PDA en énergie de la ville de N'Djamena	- Rapport des missions de sensibilisation et d'information disponible  - Dynamique des marchés ruraux des bois et charbon de bois	AEDE DPFLCD	20
c	Développer et mettre en œuvre des activités alternatives, notamment à proximité des aires protégées	- Mise en œuvre du plan stratégique sur la biodiversité	Un à deux projets exécutés	DCFAP	5
d	Définir et faire adopter un cadre réglementaire rassurant les populations quant à l'accès et la gestion des ressources naturelles	- application du décret 107 de la loi 36  - Formation information des agents forestiers sur l'application des textes	- Nombre des marchés ruraux  - rapport des formations des agents disponibles	AEDE DPFLCD	10

<b>E La coopération en matière de forêts et environnement entre les Etats de la Sous-région Afrique Centrale est effective</b>					
N°	Action nationale prioritaire et convergente	Action spécifiques à entreprendre	Indicateurs/résultats intermédiaires	Responsable national /planification/programmation	Investissements sur budgets nationaux (Mfcfa)
b	Mettre en place des mécanismes de financement des opérations de coopérations sous-régionales	- Finalisation du processus des actions transfrontalières entre le Tchad et la RCA et le Tchad – Cameroun. - Plan d'action finalisé	Plan d'action transfrontalier élaboré et adopté par les deux pays	MEE/Tchad MEF/RCA MEF/Cameroun	100
c	Mettre en place des programmes de renforcement des capacités				
f	Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation permanente des opérations de coopération sous-régionale	- Finalisation du processus des actions transfrontalières entre le Tchad et la RCA et entre le Tchad et le Cameroun - Plan d'action finalisé			10
h	Définir une stratégie nationale de financement des actions prioritaires				
<b>TOTAL</b>					<b>798</b>

## II.9- EXPOSE DE L'OCFSA

Philémon SELEBANGUE, Secrétaire Permanent

Les Pays de l'Afrique Centrale, conscients de la valeur croissante du point de vue esthétique, scientifique, culturel, récréatif et économique de la faune sauvage et reconnaissant par ailleurs que la faune sauvage constitue de par sa beauté et sa variété un élément irremplaçable des écosystèmes naturels et doit par conséquent être protégé pour les générations futures, ont convenu de mettre en commun leurs efforts pour la lutte anti-braconnage et ont créé en 1983 **l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)** après la Première Conférence des Ministres en charge de la faune d'Afrique Centrale qui a eu lieu en 1981 à Bangui en République Centrafricaine.

Les objectifs principaux de l' **OCFSA** à sa naissance sont les suivants:

- recommander toutes les mesures propres à assurer la conservation et la valorisation de la faune et l'organisation de la lutte anti-braconnage ;
- assurer entre les parties un échange continu d'informations et un soutien mutuel en ce qui concerne leurs politiques d'utilisation de la faune;
- recommander des mesures tendant à harmoniser les politiques en matière de chasse et de commercialisation des produits de chasse;
- Recommander des mesures à prendre pour la promotion de la formation et l'éducation.

L'OCFSA dispose de deux Accords qui sont les suivants:

- L'Accord de Coopération et de Concertation entre les Etats d'Afrique Centrale sur la Conservation de la Faune ;
- L'Accord entre les Etats d'Afrique Centrale pour la création d'un Fonds Spécial pour la Conservation de la Faune Sauvage.

Les pays membres de l'OCFSA sont: CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO, GABON, SOUDAN et TCHAD.

En juin dernier la République Démocratique du Congo a manifesté sa ferme intention de regagner cette Organisation dont elle a participé à la première Réunion de Bangui mais n'a pas signé l'Accord de Coopération.

La Guinée Equatoriale et l'Angola sont des Pays Observateurs.

Lors du sommet de Yaoundé en 1999, les Chefs d'états d'Afrique centrale avaient pris la résolution de transférer le siège de l'organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique de Khartoum à Yaoundé. Cette mission avait été confiée à la République du Cameroun qui avait délégué par conséquent une équipe à Khartoum à cet effet.

A l'heure actuelle le processus de transfert du siège de l'OCFSA est presque parachevé avec l'acquisition des bureaux et l'arrivée à Yaoundé du nouveau Secrétaire Permanent nommé par le Gouvernement centrafricain.

Parlant des acquis de l'**OCFSA** qui, il faut le reconnaître, était isolée à KHARTOUM, il faudra citer les nombreuses études sur l'harmonisation de la législation, sur la lutte anti-braconnage et sur l'introduction des taxes sur la faune afin de rendre opérationnel le Fonds Spécial Faune pourtant créé par Accord entre les Etats.

Pour aboutir à ces objectifs principaux l'**OCFSA** nouvelle formule jouera les rôles suivants :

- 1) C'est d'abord un instrument de concertation entre les Etats;
- 2) Elle reste aussi un instrument d'informations des services techniques des pays sur le trafic dans la région et sur les nouvelles technologies, etc. ;
- 3) Elle disposera à cet effet d'une banque de données en relation avec les ONG comme Traffic et avec la CITES, les DOUANES Internationales, le WWF, CARPE et divers programmes et projets.
- 4) L'**OCFSA** sera le Point focal pour l'Afrique Centrale de l'Accord de Lusaka qui, comme vous le savez, porte sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvage ;
- 5) Elle assure le Secrétariat des Aires transfrontalières comme la Tri National Sangha et sera impliquée dans le processus de mise en place des prochaines aires bi ou tri national en cours de création ;
- 6) Pour assurer le succès de la lutte contre le braconnage, un vaste programme de formation doit être mis en place. Le rôle de coordination des divers financements allant dans ce sens pourra être joué par l'**OCFSA**.
- 7) De concert avec les Etats, la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le braconnage.

On voit que l'accent est mis beaucoup plus sur les aspects pratiques

Le Conseil des Ministres de l'**OCFSA** a adopté sa structure actuelle qui, outre le Secrétaire Permanent, comprend un Chargé d'études et un Secrétaire-Comptable bilingue. Nous pensons qu'il y a lieu de proposer à l'attention des Ministres l'allègement de cette structure pour faire appel beaucoup plus à des Consultants à durée déterminée.

Depuis la Déclaration de Yaoundé, la première Réunion des Ministres des Pays membres de l'**OCFSA** devait avoir lieu en février 2003 à Brazzaville en République du Congo mais pour des raisons techniques la rencontre au niveau des Ministres n'a pas eu lieu bien que les Experts se soient bien réunis comme de coutume. Ces Experts ont adopté un Rapport qui devra être entériné par les Ministres lors de la prochaine Conférence Extraordinaire prévue ici à Yaoundé en principe avant la fin de l'année.

Cette Conférence Ministérielle devra adopter:

- 1) Un programme de travail portant sur les deux prochaines années et le budget conséquent.

Il est prévu la réactualisation des études importantes et la réalisation d'autres qui s'avèreraient nécessaires.

Dans les propositions retenues par les Experts et en tenant compte du Plan de Convergence de la COMIFAC, l'**OCFSA** devra être désormais chargée de :

- a) recommander toutes les mesures propres à assurer la conservation et la valorisation de la faune sauvage ainsi que l'organisation de la lutte anti-braconnage des espèces de faune et de flore ;

- b) assurer entre les Parties un échange continu d'informations et un soutien mutuel en ce qui concerne leurs politiques d'utilisation des ressources naturelles et particulièrement de la faune sauvage ;
- c) recommander des mesures à prendre pour la promotion de la formation et l'éducation visant le renforcement de la gestion des aires protégées actuelles ou à venir ;
- d) proposer des mesures adéquates pour le contrôle des activités forestières dans les zones transfrontalières ;
- e) rassembler et mettre à la disposition des Etats Parties des données sur le commerce illégal et clandestin des produits forestiers ligneux et non ligneux exercé dans les régions transfrontalières de la sous région Afrique Centrale ;
- f) assurer la coordination et le suivi des aires protégées transfrontalières existantes ou création ;
- g) œuvrer en collaboration avec les organismes régionaux et interrégionaux pour la mise en œuvre des engagements des Pays membres en ce qui concerne la faune et la flore ;
- h) définir la politique régionale en matière de conservation des ressources naturelles dans les zones transfrontalières, coordonner les opérations, suivre la mise en œuvre des programmes et arbitrer les conflits en utilisant les compétences locales ;
- i) proposer la mise en place d'un mécanisme financier adéquat pour la conservation de la faune.

Des efforts sont faits par le Gouvernement du Cameroun pour régulariser la situation de l'OCFSA dans son nouveau siège et nous pensons que comme dans le cas de la COMIFAC, l'Accord de siège de l'OCFSA sera bientôt signé.

Je vous remercie de votre aimable attention.



## **II.10- PROPOSITION DE CONVENTION WRI-COMIFAC**

### **Présentation ONG World Resources Institute**

Le World Resources Institute (WRI) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif basée à Washington, DC, aux Etats-Unis. Son but est de soutenir les décideurs et des autres acteurs avec d'information sur les ressources naturelles. Avec un réseau des experts internationaux le WRI cherche à rapporter annuellement sur l'état et l'usage des ressources comme les océans, l'eau douce, les forêts, et du sol.

L'information collectée et distribuée est objective et n'amène pas des campagnes de pression. De plus, tout produit publié par le World Resources Institute est soumis à un strict processus de révision.

### **Présentation initiative Global Forest Watch**

Le Global Forest Watch (GFW) est une initiative de WRI. C'est un réseau mondial qui est surtout active dans les régions du monde où ils restent des grandes forêts, Son secrétariat se trouve dans le bureau de WRI à Washington. Le but de l'initiative Global Forest Watch est de promouvoir la gestion durable des forêts en mettant à la disposition des acteurs locaux, nationaux et internationaux les moyens (données et outils d'information) d'accès à une information pertinente sur l'état de l'exploitation des forêts. L'initiative Global Forest Watch est strictement limitée à l'obtention, l'analyse et la distribution d'informations, et ne mène pas de campagne de pression.

En Afrique centrale le réseau WRI/GFW a publié trois rapports depuis son démarre en 1998 et récemment une poster.

### **Activités déjà en cours en Afrique centrale**

#### ***Convention MINEF-WRI au Cameroun***

En juin 2002 le ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) de Cameroun et le WRI/GFW ont signée une convention de collaboration pour une durée de 3 ans. Cette convention porte sur une base des données SIG (Système d'Information Géographique) actualisée annuellement avec trois sujets, notamment la numérisation des affectations de terre (comme concessions forestières, autres permis d'exploitation forestière, et aires protégées), la numérisation des pistes forestières et le suivi des plans d'aménagements.

#### ***Convention MEFÉ-WRI au Congo***

En juin 2003 le ministre du ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MEFE) du Congo a signée une convention de collaboration avec le WRI/GFW pour une durée de trois ans. La convention porte sur les trois sujets mentionnés dans le paragraphe ci-dessus et résultera également dans une base des données SIG forêt-environnement qui sera actualisée tous les ans.

#### ***Autres propositions des conventions en Afrique centrale***

La république Centrafricaine a récemment soumis une proposition à l'OIBT pour leur support à une convention similaire aux conventions dans Cameroun et Congo. Le WRI/GFW est en bonne contact avec les gouvernements de Gabon et RDC pour établir des conventions de collaborations avec propositions au bailleurs de fonds pour les bases des données SIG précises et actualisées annuellement. On cherche encore des contacts en Guinée Equatoriale.

#### ***Proposition suivi indicateurs aménagement durable CEO-WRI***

Plusieurs exploitants dans la région prennent déjà des initiatives pour l'élaboration des plans d'aménagement durable des concessions forestières. Ils reçoivent les supports des ONG et bureaux d'études comme WWF, ONFI, FRM et Nature+. Le groupe CEO a demandé le WRI/GFW d'organiser un atelier consultatif avec des différents intervenants pour l'identification des indicateurs d'aménagement durable qu'on peut mesurer objectivement et régulièrement.

### ***Contribution à l'ADIE par observatoire des forêts en Afrique centrale (FORAC)***

Le WRI/GFW est partenaire de l'observatoire des forêts en Afrique centrale (FORAC). Pour soutenir les gouvernements en Afrique centrale et la COMIFAC l'information précise et mise à jour, collecté dans le cadre des conventions et autres activités de suivi, est mise à la disposition par le FORAC.

#### **Activités proposées dans le cadre de COMIFAC**

1. Soutenir le développement et l'actualisation annuelle des bases des données SIG (Système d'Information Géographique) avec les limites des concessions forestières, des autres permis d'exploitation (incluant mines) et des aires protégées et les données comme nom d'attributaire, année d'attribution, année de classification, etc. (par des conventions avec les gouvernements).
2. Suivi d'exploitation industrielle par la numérisation des pistes forestières à partir des images de télédétection (par des conventions avec les gouvernements).
3. Suivi détaillé et régulier des indicateurs d'aménagement durable. Les indicateurs seront choisis dans un atelier avec des différents intervenants et experts. Les suivis seront effectués sur base volontaire, et vont permettre aux exploitants de montrer aux gouvernements et marchés de bois internationaux si et comment ils effectuent leur aménagement des concessions forestières.
4. Soutenir l'observatoire des forêts en Afrique centrale (FORAC) avec l'information SIG collectée.
5. (Les activités ci-dessus impliquent le renforcement des capacités des gouvernements et ONG locales dans le domaine des Systèmes d'Information Géographiques et de la télédétection.)

## **II.11- COMMUNICATION DU SECRETAIRE EXECUTIF RAPAC**

*Séraphin DONDYAS*

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,**

**Mesdames et Messieurs**

**Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) est une association à vocation scientifique et technique, créée en mai 2000 et spécialisée dans l'aménagement des aires protégées.**

Le RAPAC est une association à but non lucratif reconnue par les Autorités gabonaises depuis octobre 2002 en vertu des dispositions de la Loi 35/62 sur les associations.

**Le RAPAC se prévaut des riches enseignements du programme ECOFAC, dont il se donne mission de pérenniser les acquis.**

**Le RAPAC a 11 objectifs parmi lesquels l'appui :**

- § à la conservation et l'utilisation rationnelle des écosystèmes naturels en Afrique centrale ;
- § à l'aménagement des aires protégées existantes et de leur périphérie ;
- § à la participation des populations concernées aux actions de conservation et de développement ;
- § à la promotion de la connaissance du patrimoine naturel est culturel que représentent ses ressources naturelles en Afrique centrale ;
- § à des actions de formation, d'information, de diffusion des connaissances ;
- § à la création de nouvelles aires de protection des écosystèmes forestiers ainsi que d'autres écosystèmes fragiles

Ces objectifs découlent des résultats obtenus par ECOFAC, une initiative régionale unique en Afrique centrale dans l'aménagement des aires protégées.

Le RAPAC compte en effet un réseau de sept parcs nationaux et d'un site de développement des zones cynégétiques villageoises réparties dans 7 pays. Le RAPAC vient en outre de s'agrandir avec l'adhésion de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN) ;

**Les partenaires du RAPAC sont nombreux :**

- § les administrations nation en charge de la gestion des aires protégées ;
- § les sites ECOFAC, les bailleurs de fonds, les ONG, les opérateurs privés et les instituts de recherche qui y travaillent ;
- § l'ICCN
- § la COMIFAC ;
- § l'Union Européenne ;
- § l'AFD et le FFEM ;
- § l'UNESCO

Les partenaires potentiels sont tout aussi nombreux notamment les donateurs et ONG rencontrés lors de la Conférence de presse organisée par la RAPAC à Paris en avril dernier et l'OIBT.

## Les organes de gestion du RAPAC sont

- § l'assemblée générale
- § le Conseil d'Administration ;
- § le Président du RAPAC (une personnalité internationalement pour son action en faveur de la gestion durable des ressources naturelles, aujourd'hui le Dr Samy MANKOTO, connu de vous tous dans cette salle)
- § le secrétariat exécutif

## Quelques actions en cours du RAPAC

### **Le programme CAWHFI Central African World Héritage Initiative.**

Ce programme est initié par l'UNESCO et la FAO et mis en œuvre par des ONG (WWF, WCS, CI, JGI) ECOFAC et le RAPAC. Il a démarré en septembre 2002 et doit durer 4 ans jusqu'en août 2006.

Son objectif est de promouvoir l'application des lois sur le commerce de la viande de brousse dans un certain nombre d'aires protégées parmi lesquelles ODZALA et DJA qui font partie du patrimoine mondial de l'Humanité.

CAWHFI reconnaît au RAPAC la capacité potentielle de devenir une autorité régionale sur la gestion des Aires Protégées et un facilitateur pour le développement et le suivi des projets de conservation en partenariat avec les donateurs internationaux et des ONG.

L'implication du RAPAC dans le comité de pilotage de CAWHFI vise à renforcer son rôle de coordination aussi bien que l'appropriation de l'initiative par les autorités locales, ce qui est crucial pour la durabilité des actions.

### **Le projet FFEM « Appui au développement du tourisme » à objectif de conservation de la biodiversité en Afrique centrale**

Ce projet a pour finalité à long terme la conservation de la biodiversité en Afrique centrale. Le projet apporte un appui au développement du tourisme dans une sélection d'aires protégées afin de pérenniser les objectifs de conservation de la biodiversité et le développement durable de ces sites.

Dans les parcs nationaux de ODZALA, LOPE, MONTE ALEN et OBO, le projet apporte un appui pour améliorer les infrastructures et améliorer l'offre touristique sur le terrain, car il est acquis sur la base des initiatives pilotes d'ECOFAC, que le tourisme est une opportunité crédible en mesure de générer des revenus au bénéfice de la conservation.

Le Maître d'ouvrage, RAPAC a confié la Maîtrise d'œuvre à ECOFAC.

En guise de conclusion

### **En 11 ans, une véritable communauté s'est créée, comprenant des gestionnaires d'aires protégées, nationaux et expatriés, l'ensemble des administrations en charge de la gestion des aires protégées des pays concernés, une partie de la communauté scientifique.**

Des résultats probants ont été obtenus dans plusieurs domaines parmi lesquels la lutte contre le braconnage, la mise en place des plans d'aménagement, la mobilisation des autorités de tutelle.

Le RAPAC se positionne ainsi comme la cheville ouvrière qui permettra à la COMIFAC d'atteindre les objectifs prioritaires qu'elle s'est fixée dans le Plan de Convergence, dans le domaine des aires protégées à savoir :

- § L'identification des zones prioritaires de conservation ;
- § La création de nouvelles aires protégées nationales et transnationales ;
- § L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées nationales et transnationales.

**Les prochaines étapes du renforcement du RAPAC concernent :**

- § La finalisation des protocoles pour l'intégration de nouvelles aires protégées ;
- § La finalisation des protocoles pour l'intégration des institutions de recherche
- § La production d'une plaquette actualisée d'information pour la sensibilisation et la mobilisation des partenaires du RAPAC ;
- § La mobilisation des financements au bénéfice des aires protégées ;
- § La mobilisation de l'expertise nationale, sous régionale et internationale, ainsi que l'assistance technique en appui au Secrétariat Exécutif..

**Sont en cours les actions suivantes :**

- § La finalisation d'un plan d'action stratégique, son programme d'activité et son budget ;
- § La signature de l'Accord de siège du RAPAC à Libreville
- § La signature d'un protocole de collaboration avec la COMIFAC

Je vous remercie pour votre attention.

Yaoundé, le 14 juillet 2003

## **TROISIEME PARTIE**

- ✓ III.1- Ordre du jour
- ✓ III.2- Liste des participants

### III.1- ORDRE DU JOUR

#### Jour 0 : Dimanche 13 juillet

---

17 h 00 : Réunion d'information avec les correspondants nationaux à l'hôtel MEUMI

#### Jour 1 : lundi 14 juillet

---

08 h 00 : *Inscription des participants*

09 h 00 : Mot d'accueil par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC / *M. MASSUDI*  
Mot du représentant de la GTZ / *M. MERSMANN*  
Ouverture des travaux par le MINEF ou son Représentant

09 h 30 : Présentation de la COMIFAC / *M.MAMFOUMBI*

10 h 00 : *Pause-café*

10 h 30 : Présentation du Plan de Convergence actualisé / *M.FOTEU et MAMFOUMBI*

11 h 00 : Discussions par axes du Plan de Convergence

12 h 30 : *Déjeuner*

14 h 00 : Présentation des composantes nationales du Plan de Convergence, niveau d'exécution et propositions d'actions futures (*15 mn par pays*) :

- Cameroun
- Congo
- Gabon
- RCA
- RDC
- RGE
- Tchad

16 h 00 : *Pause-café*

16 h 30 : Présentation des programmes régionaux (*15 mn par programme*):

- CEMAC
- CARPE
- UE et ECOFAC/RAPAC
- *WWF ECOREGION / TRIDOM / TNS* (WWF)
- WRI
- BM et stratégie d'intervention dans le cadre de l'intégration sous-régionale
- Etc.

Présentation du programme de la COMIFAC 2003-2004

18 h 30 : *Fin des travaux jour 1*

## **Jour 2 : Mardi 15 juillet**

---

- 08 h 30 : Présentation des conventions et accords de coopération entre la COMIFAC et les autres initiatives sous-régionales (CEMAC – OAB – ADIE –OCFSA – RAPAC – CEFDHAC, etc.)  
Présentation du texte régissant le fonctionnement du FORUM NATIONAL  
Débats
- 10 h 00 : *Pause – café*
- 10 h 15 : Examen et propositions de stratégies de coordination du PFBC avec la COMIFAC : présentation de la problématique en plénière
- 11 h 00 : Travaux :  
- **Actualisation du Plan de Convergence Sous-Régional et articulation avec les plans nationaux et les programmes sous-régionaux, programme d'action de la COMIFAC 2003-2004**  
- **Intégration et coordination PFBC / COMIFAC et conventions de collaboration avec les initiatives sous-régionales**
- 12 h 30 : *Déjeuner*
- 14 h 00 : Poursuite des travaux en groupe
- 16 h 00 : *Pause-café*
- 16 h 15 : Poursuite des travaux en groupe  
18 h 30 : *Fin des travaux du jour 2*

## **Jour 3 : Mercredi 16 juillet**

---

- 08 h 30 : Restitution des travaux des groupes I et II
- 10 h 00 : *Pause –café*
- 10 h 30 : Validation des différents documents :  
- Plan de Convergence et canevas d'élaboration des plans nationaux  
- Conventions et accords de coopérations  
- Stratégie d'intégration et de coordination du PFBC avec la COMIFAC

### ***Synthèse par le secrétariat***

- 16 h 00 : Séance de clôture  
Communiqué final des travaux  
Discours de clôture

### ***Pause-café finale***



### III.2- LISTE DES PARTICIPANTS

No.	NOMS	ADRESSES	TEL ET EMAIL
<b>1- Représentants des pays</b>			
	KOULAGNA KOUTOU Denis	DFAP/MINEF, (Délégué. Cameroun)	775 06 68
	ONKAGUI Julien	BP 98 Brazzaville, Rép.du Congo	(242) 68 75 27/ 51 67 42 onkaguij@yahoo.fr
	NGAVOURA Pierre	BP 2275, Libreville Gabon	(241) 76 68 96/24 68 55 dgef@internetgabon.com
	MOULNANG TAL	Ministère Env. et Eau, BP 447, N'djamena, Tchad	(235) 52 31 28 (B) (235) 53 45 25 (D) <a href="mailto:aede@intnet.td">aede@intnet.td</a>
	Thomas DAMIO	RCA	(236) 61 14 56/04 21 97 <a href="mailto:liabasrez@intnet.cf">liabasrez@intnet.cf</a>
	Nicanor ONA NZE	Ministère des Infrastructures et Forêts, Malabo – Guinée Equatoriale	Tél. : 240 73 013
	Ir. José ILANGA LOFONGA	Ministère de l'Environnement, Kinshasa, RDC	081 512 0316 990 41 19 <a href="mailto:ilangajose@yahoo.fr">ilangajose@yahoo.fr</a>
<b>2- Organismes et initiatives de coopération internationale</b>			
	S. EBANANE- NKOUNBA	FAO /Yaoundé - Cameroun	756 39 85 <a href="mailto:sebamane@yahoo.fr">sebamane@yahoo.fr</a>
	NGUINGUIRI Jean Claude	Bureau Régional OIBT, Libreville Gabon	
	Daniel NGANTOU	UICN	daniel.ngantou@iucn.org
	Cleto NDIKUMAGENGE	UICN/CEFDHAC, Yaoundé	cleto_ndikuma@yahoo.fr cleto.ndikuma@iucn.org
	Carole MEGEVAND	Banque Mondiale	megevand@worldbank.org
	Martin ZE NLO	PNUD	222 50 35 <a href="mailto:martin.zeh-nlo@undp.org">martin.zeh-nlo@undp.org</a>
	Jean Claude SOH	ACDI	223 38 12 jeanclaude.soh@baccyde.org
	GINO POULIN	Ambassade Canada, Yaoundé	223 23 11 <a href="mailto:gino.poulin@dfait-maeci.gc.ca">gino.poulin@dfait-maeci.gc.ca</a>
	MERSMANN, Klaus	GTZ , Yaoundé	770 05 20
	TALATALA Blondan	ADIE Cameroun	Tél.: 231 25 68

			Fax: 231 25 69
	Andrew VEPREX	US Embassy, Yaoundé	222 05 12 <a href="mailto:veprekam2@state.gov">veprekam2@state.gov</a>
	Jacques GOUETH	US Embassy, Yaoundé	<a href="mailto:gouethyr@state.gov">gouethyr@state.gov</a>
	Ambassadeur KAEUPER	Facilitateur International PFBC Washington	<a href="mailto:kaeuperdh@state.com">kaeuperdh@state.com</a> kaeuperdh@yahoo.com
	MENANG EVOUNA Serge	DFID	221 98 98 <a href="mailto:serge-menang@dfidcm.org">serge-menang@dfidcm.org</a>
	Axel bruckmann	GTZ/RCA	<a href="mailto:a-brueckmann@gmx.de">a-brueckmann@gmx.de</a>
	MBONGUY- DOUMAMBILA Charles-Elie	ADIE Gabon BP 4080, Libreville	(241) 89 54 43 <a href="mailto:cdoumqmbila@adie-prgie.org">cdoumqmbila@adie-prgie.org</a> doumambilac@yahoo.fr
<b>3- ONG internationales</b>			
	WALE ADELEKE	WWF	221 58 95
	Esterine LISINGE FOTABONG	WWF	221 62 67
	TCHAMOU Nicodème	CARPE	<a href="mailto:carpe@internetgabon.com">carpe@internetgabon.com</a> .
	Jacqueline VAN DE POL	WRI / GFW, 6776, Yaoundé	<a href="mailto:pol@iccnet.cm">pol@iccnet.cm</a> 221 97 10 / 989 04 13
	Eyebe Antoine Justin	BP 6776, WWF/CARPE, Yaoundé	221 97 12 /75 000 46 <a href="mailto:carpecam@gcnet.cm">carpecam@gcnet.cm</a>
<b>4- Equipe COMIFAC</b>			
	MAMFOUMBI KOMBILA Emile	COMIFAC, BP 20818, Yaoundé, Cameroun	(237) 221 35 11/221 35 12 <a href="mailto:se.comifac@iccnet.cm">se.comifac@iccnet.cm</a>
	MASSUDI MAYAN'KENDA C.	COMIFAC, BP 20818, Yaoundé	221 35 10, 221 35 11 <a href="mailto:se.comifac@iccnet.cm">se.comifac@iccnet.cm</a>
	FOTEU KAMENI Roger	COMIFAC, BP 20818, Yaoundé	221 35 10, 221 35 11 <a href="mailto:se.comifac@iccnet.cm">se.comifac@iccnet.cm</a>
	M. MAHAMAT AHMAT DALLAH	RAF	221 35 10, 221 35 11 <a href="mailto:se.comifac@iccnet.cm">se.comifac@iccnet.cm</a>
	M. Jean-Marie NOIRAUD	AT	221 42 35 <a href="mailto:jmn@camnet.cm">jmn@camnet.cm</a>
<b>5- Autres participants</b>			
	Dr. Von Hôrsten	Bangui, RCA	50 12 60 / 61 75 54
	MOUKARIM Layane	France, Nice	957 60 85

BLANCARD Maxime RICHARD Fabien		<a href="mailto:layanem@hotmail.com">layanem@hotmail.com</a>
BOURQUE J. Denys	MINEF, Imm. Min. N° 2, Yaoundé Cameroun	<a href="mailto:jdbourg@yahoo.co.uk">jdbourg@yahoo.co.uk</a>
SELEBANGUE Philémon	OCFSA	<a href="mailto:ocfsa@yahoo.fr">ocfsa@yahoo.fr</a> 231 37 40 Fax : 231 37 41
DONDYAS Séraphin	Secrétariat RAPAC	Secrétariat @RAPAC.org
SEMEY Clément	DPT/MINEF, Yaoundé	992 04 14
TADOUM Martin	Cabinet / MINEF	985 56 13 <a href="mailto:tadoum@yahoo.fr">tadoum@yahoo.fr</a>
Vincent MFOUNFU	Cellule COM/MINEF, Journaliste	786 26 93
MEDJO Frederic Roger	SDIAF/DF/MINEF, Yaoundé	223 92 30
FOCHIVE Emmanuel	GFBC, BP 15535, Douala	342 86 17
Guinweth Igor	BP 11451 , ADES, Yaoundé	(237) 786 14 32 <a href="mailto:amusegts@yahoo.fr">amusegts@yahoo.fr</a>